

MONDE
SuiVI de
l'évolution de la
pandémie de
Coronavirus qui
a fait
plus d'un million
de décès dans le
monde

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mercredi 18 Novembre 2020 / N° 999

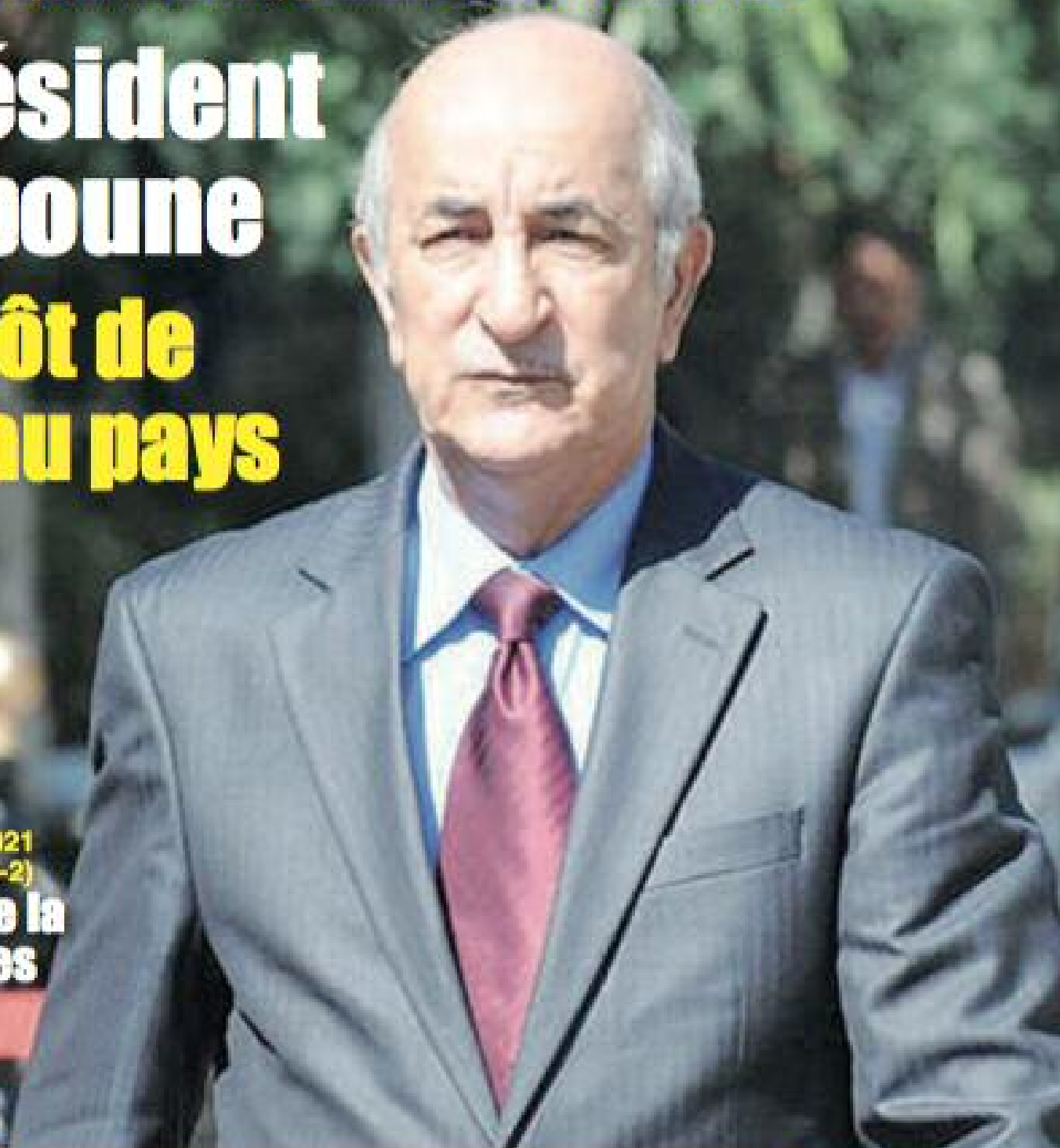
Prix : 20 DA

2e jour du procès
des frères
Benhammadi
**Le juge évoque
le financement
de la
campagne de
Bouteflika**

Le président TebbouneLe président de l'APN, M. Slimane Cherifne l'a annoncé, hier

Le président Tebboune bientôt de retour au pays

Foot / Qualif. CAN-2021
Zimbabwe-Algérie (2-2)
**Logarusic salue la
réaction de ses
Joueurs**



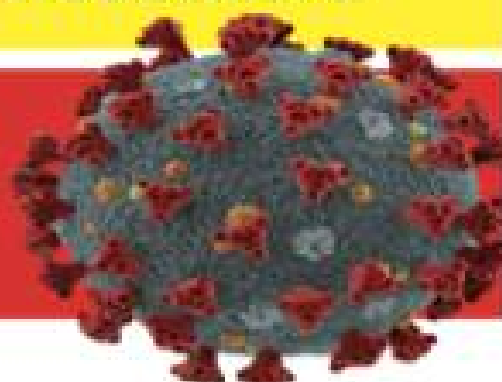
IPrévu aujourd'hui au tribunal de Tipaza

le procès d'Abdelkader Zoukh renvoyé au 28 novembre

MOSCOU
sommets annuel, en
ligne, des
dirigeants des
pays du BRICS
(Brésil, Russie,
Inde, Chine et
Afrique du Sud)

Tenue de la 24ème
réunion du Comité
ministériel mixte
de suivi de
l'accord OPEP et
non OPEP (JMMC)

Coronavirus:
**1002 nouveaux cas, 611 guérisons
et 18 décès ces dernières 24h
en Algérie (Fourar)**



Le réchauffement climatique constitue une menace bien plus grande que le Covid (Croix-Rouge)



Il est "urgent" d'agir face au réchauffement climatique qui constitue une menace de plus grande ampleur que le Covid-19 et contre lequel il n'y a pas de vaccin, a alerté la Croix-Rouge mardi. Les changements climatiques n'attendent pas que le Covid-19 soit maîtrisé pour continuer à emporter des vies, observe la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) dans un rapport sur les catastrophes dans le monde depuis les années 1960. Selon cette organisation basée à Genève, plus de 100 catastrophes ont eu lieu entre mars - quand la pandémie de coronavirus a été annoncée par l'Organisation mondiale de la santé - et septembre, et plus de 50 millions de personnes ont été touchées. "Bien sûr, le Covid est là, il affecte nos familles, nos amis, nos parents et (...) c'est une crise très, très grave à laquelle le monde est confronté actuellement", a reconnu le Secrétaire général de la FICR, Jagan Chapagain, en conférence de presse. Mais, "à notre avis, le changement climatique aura un impact plus important à moyen et long terme sur la vie humaine et sur la Terre" que le Covid-19, qui a fait au moins 1,3 million de morts depuis fin 2019, a-t-il affirmé. D'autant que "si nous avons de la chance, nous aurons un vaccin contre le Covid l'année prochaine

et si tout va bien dans quelques années, nous devrions être en mesure de gérer l'impact du Covid-19", a-t-il dit, en constatant avec amertume: "malheureusement, il n'existe pas de vaccin contre le changement climatique". "Il faudra une action et des investissements beaucoup plus durables pour réellement protéger la vie humaine sur cette Terre", a-t-il ajouté, appelant chaque individu à agir. Déjà, observe la FICR, la fréquence et l'intensité des phénomènes climatologiques augmentent considérablement, avec davantage de tempêtes de catégorie 4 ou 5, davantage de vagues de chaleur battant des records de températures et davantage de fortes pluies, entre bien d'autres extrêmes. Rien qu'en 2019, il y a eu 308 catastrophes déclenchées par des aléas naturels, tuant environ 24.400 personnes dans le monde. 77% étaient des catastrophes climatologiques ou météorologiques. Le nombre des catastrophes climatologiques et météorologiques augmente depuis les années 1960, et a progressé de près de 35% depuis les années 1990. La proportion des catastrophes attribuables à des phénomènes climatologiques et météorologiques extrêmes a, elle aussi, nettement augmenté pendant cette période, passant de 76% dans les années 2000 à 83% dans les années 2010. Les catastrophes provoquées par des phénomènes

météorologiques et climatologiques extrêmes ont tué plus de 410.000 personnes ces dix dernières années, en grande majorité dans des pays à revenu faible ou moyen inférieur, et les vagues de chaleur, suivies des tempêtes, ont été les plus meurtrières. Face à ce défi qui "menace littéralement notre survie sur le long terme", la FICR appelle la communauté internationale à agir sans plus attendre. L'organisation estime que quelque 50 milliards de dollars seraient nécessaires chaque année pour répondre aux besoins en matière d'adaptation que 50 pays en développement ont définis pour la prochaine décennie. "Ce montant est dérisoire au regard de la riposte mondiale aux répercussions économiques de la pandémie", assure la FICR. L'organisation déplore par ailleurs que nombre de pays hautement vulnérables au changement climatique sont laissés pour compte et ne reçoivent qu'une aide relativement modeste. Le rapport montre ainsi qu'aucun des vingt pays les plus vulnérables aux changements climatologiques et aux catastrophes climatologiques et météorologiques, comme la Somalie, figurait parmi les vingt principaux bénéficiaires par personne des financements au titre de l'adaptation aux changements climatologiques.

FERIAL.P

APN

Adoption du projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, mardi à Alger, le projet de loi relatif à la protection et la lutte contre les crimes d'enlèvement et ce lors d'une séance plénière présidée par M. Slimane Chenine, président de l'APN, en présence du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmami, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. Ce projet criminalisant toutes les formes d'enlèvement, s'inscrit dans le cadre de l'adaptation permanente de la législation nationale à l'évolution des formes des crimes d'enlèvement qui constituent une atteinte à la sécurité publique.

Ce texte qui englobe 54 articles, prévoit des peines sévères allant jusqu'à la perpétuité ou la peine capitale selon la gravité du crime commis et ses répercussions, outre une amende allant

jusqu'à 2 millions Da.

Ledit projet définit également les circonstances aggravantes qui ont trait à la qualité de l'auteur du crime ou de la victime.

Il définit également les excuses absolues et les circonstances atténuantes induisant une suppression ou une atténuation de la peine, s'il est mis délibérément fin à l'enlèvement, en vue de protéger la victime et encourager l'auteur de ce crime à revenir sur son acte. Selon ce projet de loi, le parquet peut déclencher systématiquement l'action publique, même en l'absence de plainte. Les associations et organismes activant dans le domaine de la protection des droits de l'homme pourront, en vertu du même texte, porter plainte devant les juridictions et se constituer partie civile avec demande de réparation.

Par ailleurs, le même texte consacre un chapitre à la protection des victimes

d'enlèvement, prévoyant leur prise en charge sanitaire et socio-psychologique et la facilitation de leur accès à la justice.

En ce qui concerne l'aspect préventif, le projet stipule que l'Etat prévoit la mise en place par l'Etat d'une stratégie nationale de protection des victimes d'enlèvement et de stratégies locales tracées et mises en œuvre par les organismes publics avec la participation de la société civile. La prévention passe également par l'adoption de mécanismes de veille, d'alerte et de détection précoce et la réalisation d'études sur leurs causes en vue de comprendre leurs motifs (...) avec la mise en place d'un système national informatisé sur les enlèvements criminels afin de faciliter le travail des organes en charge de la prévention.

(AHMED.P)

Tribunal de Tipasa REPORT DU PROCÈS D'ABDELKADER ZOUKH AU 28 NOVEMBRE



Le tribunal de première instance de Tipasa a prononcé, mardi, le report, au 28 novembre courant, du procès de deux affaires de corruption impliquant l'ex-wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, accusé également dans une troisième affaire de corruption, enrôlée à la même date. Le tribunal de Tipasa a décidé l'enrôlement de ces trois affaires pour le même jour (samedi 28 novembre) en vue de "garantir un procès équitable", comme expliqué par le président du tribunal, et en réponse à la requête du parquet et de la défense, qui a motivé sa demande, par l'absence de l'avocat principal constitué pour défendre l'accusé. Suite à la décision de report, le président du tribunal a souligné qu'il "n'y aura plus de report à l'avenir", car, a-t-il dit, "les avocats de la défense ont eu le temps nécessaire pour étudier les trois dossiers et préparer leurs défenses". L'ex wali d'Alger, dont le procès se déroule au tribunal de Tipasa conformément à la procédure de privilège de juridiction, est poursuivi dans trois affaires de corruption, dont une reportée pour la 3ème fois consécutive, et les deux autres reportées pour la 2ème fois. Dans la première affaire, Abdelkader Zoukh comparait en tant qu'accusé principal. 11 personnes sont citées comme témoins, dont l'ex -ministre Abdelghani Zaalane, poursuivi dans une autre affaire avec d'autres accusés arrêtés, parmi lesquels Tahkout Mahieddine, Tahkout Rachid, Tahkout Bilal, et Tahkout Hamid. Les chefs d'accusation retenus contre l'ex-wali d'Alger, dans cette affaire, sont "offre délibérée de privilèges non justifiés à un tiers lors de la conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, et offre d'exonérations fiscales et de réductions sans justificatif légal". Dans la 2ème affaire, dans laquelle Zoukh comparait également, en tant qu'accusé principal, au moment où Ali Haddad, arrêté dans d'autres affaires, sera cité en tant que témoin, aux côtés d'autres parties. Les chefs d'accusation retenus contre l'ex-wali d'Alger dans cette affaire sont l'"offre de privilèges non justifiés à un tiers, et abus de fonction", selon l'arrêt de renvoi du tribunal. Pour ce qui est de la 3ème affaire, dans laquelle nombre de témoins sont cités, dont l'ancien directeur général de la sûreté nationale (DGSN) Abdelghani Hamel, l'ex-wali d'Alger est poursuivi pour, notamment, "dilapidation délibérée de deniers publics par un fonctionnaire", "utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de sa fonction", "abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtention d'avantages pour un tiers". Le procès de l'ex-wali d'Alger Abdelkader Zoukh se déroule à Tipasa, au titre de la procédure de privilège de juridiction, qui stipule qu'un haut fonctionnaire doit être jugé par un tribunal ne relevant pas la compétence territoriale des faits pour lesquels il est poursuivi, sachant que les faits de cette affaire se sont déroulés dans la wilaya d'Alger. Le Conseiller enquêteur auprès de la Cour suprême, avait précédemment ordonné la mise sous contrôle judiciaire de l'ex wali d'Alger, rappelle-t-on.

AHMED .R

Coronavirus

Plaidoyer pour l'ouverture de structures spéciales de santé et autres (SNPSP)



Le président du Syndicat national des Praticiens de la Santé publique (SNPSP), Dr Lyés Merabet, a plaidé, mardi à Alger, pour l'ouverture de structures de santé exclusivement dédiées à la Covid-19 et l'exploitation d'autres en dehors du secteur, insistant sur le "renforcement" des moyens de protection des professionnels de la santé. "Il y a lieu de revoir plus sérieusement et plus rapidement la manière de prendre en charge l'évolution de la pandémie du Coronavirus, à travers l'ouverture de structures hospitalières spécialement dédiées à la Covid-19. Actuellement, tous les services affichent complets, y compris en soins intensifs où nous avons du mal à placer les malades", a déclaré Dr Merabet, sur les ondes de la Radio nationale. En sus de consacrer des structures de santé à la prise en charge de cette pandémie, ce dernier a réitéré son appel pour "l'exploitation d'autres espaces", en dehors du secteur de la santé, citant l'exemple du Palais des Expositions (Safex) à Alger, tout en préconisant également des "lieux de confinement" des personnes contaminées afin de les "isoler" du reste de la population et "casser ainsi la chaîne de transmissions". "Nous pouvons aller rapidement dans ce sens, tant que nous avons les moyens et le temps", a-t-il recommandé, rappelant les expériences positives menées par certains pays étrangers au début de l'apparition de la pandémie mondiale. Tout en soulignant que cette mesure assurerait "en même temps, un

confinement pour le personnel de la santé", Dr. Merabet a ajouté que cette option permettrait également "la prise en charge des autres besoins en soins et que les contaminations en hausse au Coronavirus ne cessent de greffer". "Il y a une instruction pour dégager d'autres structures en dehors des hôpitaux, comme les polycliniques, afin de les consacrer à la prise en charge du Coronavirus. Cela n'est pas suffisant en raison de la saturation de ces structures et ne fera que compliquer le travail des professionnels de la santé, tout en pénalisant les malades", a-t-il expliqué. Tout en regrettant des "demi-mesures qui ne répondent pas convenablement aux besoins", il a, par ailleurs, déploré "l'absence du concours des citoyens" dans la lutte contre la propagation du virus, en raison du non-respect des mesures-barrières sans cesse recommandées, appelant ces derniers à "déclarer obligatoirement" leur positivité éventuelle dans leur entourage.

10.000 contaminations parmi les blouses blanches

Abordant la situation des professionnels de la santé face à la recrudescence des cas de contaminations, Dr Merabet qualifie ces derniers de "victimes collatérales" de la situation actuelle, assurant que le nombre des contaminations parmi leurs rangs se situe autour de 10.000

cas. "Il y a un mois, nous avions recensé entre 8000 à 8500 cas d'infections dans les secteurs public et privé. Aujourd'hui, nous en sommes facilement à quelques 10.000 cas, parmi lesquels 136 décès dont 116 dans le corps des praticiens médicaux", a-t-il détaillé, avant de relever que le corps médical fait face, depuis 3 semaines, à "une pression continue et terrible". Par conséquent, il a préconisé que "la priorité des priorités est le renforcement des moyens de protection" du personnel de la santé, faisant observer "un relâchement" constaté, à plusieurs niveaux, à la faveur de l'amélioration de la situation épidémiologique et ce, "y compris" s'agissant de la protection des blouses blanches. Et de plaider, à ce propos, pour le dépistage de l'ensemble du corps médical de sorte à "identifier le personnel atteint, d'une part et à empêcher d'autres contaminations par ce dernier, aussi bien en milieu professionnel que familial, d'autre part, a-t-il argumenté, notant que les soignants constituent "un facteur de propagation" du virus. Tout en recommandant, en outre, un "dépistage ciblé" du reste de la population, le président du SNPSP a défendu l'implication de la Sécurité sociale dans la prise en charge des tests de dépistage de la Covid-19, avant de remettre en cause, par ailleurs, l'éthique et la pratique médicale de "certains laboratoires privés".

(A.S)

L'OMS lance une stratégie pour éliminer le cancer du col de l'utérus

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a lancé mardi une stratégie visant à éliminer le cancer du col de l'utérus, estimant que cinq millions de vies seraient sauvées d'ici 2050 grâce à l'accès généralisé à la vaccination, au dépistage et au traitement. "L'élimination d'un cancer aurait auparavant semblé un rêve impossible, mais nous disposons aujourd'hui d'outils efficaces et peu coûteux, s'appuyant sur des données probantes, pour faire de ce rêve une réalité", a déclaré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, dans un communiqué. Le cancer du col de l'utérus est une maladie évitable. Il est également guérissable s'il est détecté tôt et traité de manière appropriée. Pourtant, il s'agit du quatrième cancer le plus fréquent chez les femmes dans le monde.

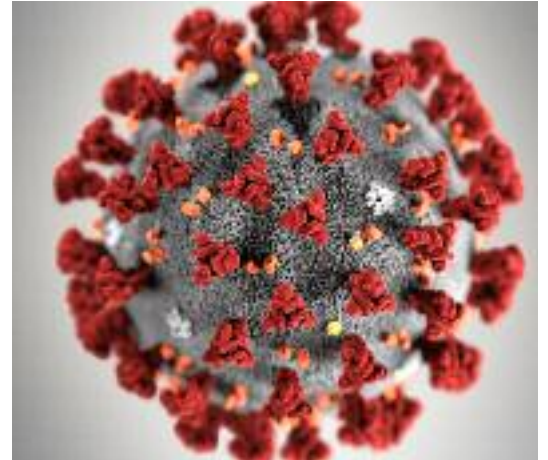
A défaut de nouvelles mesures, le nombre annuel de nouveaux cas devrait passer de 570.000 à 700.000 entre 2018 et 2030, et le nombre annuel de décès augmenter de 311.000 à 400.000, alerte l'OMS. "Nous ne pouvons toutefois éliminer le cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique que si nous allions à la puissance des outils dont nous disposons une détermination sans faille pour que leur utilisation soit élargie à l'échelle mondiale", a souligné le chef de l'OMS.

A ce jour, les trois outils clés contre ce cancer (vaccination, dépistage et traitement) ont été généralisés dans la plupart des pays riches. Mais la situation est loin d'être la même dans le reste du monde, en raison notamment du coût élevé du vaccin. La stratégie de l'OMS vise à ce que 90% des filles soient vaccinées

contre le papillomavirus humain (responsable du cancer du col de l'utérus) à l'âge de 15 ans.

Elle prévoit également que 70% des femmes bénéficient d'un dépistage à l'âge de 35 ans et 45 ans, et que 90% des femmes chez qui une maladie du col de l'utérus a été diagnostiquée soient traitées. Si ces mesures sont mises en oeuvre avec succès d'ici 2030, les nouveaux cas de la maladie pourraient être réduits de plus de 40% et le nombre des décès liés à la maladie de 5 millions d'ici 2050. Tous les pays seront alors sur la bonne voie pour éliminer ce cancer, selon l'OMS. L'agence onusienne est toutefois consciente que la stratégie est lancée en pleine pandémie de Covid-19, qui met en péril la prévention des décès dus au cancer compte tenu de l'interruption des services de vaccination.

Le coronavirus paralyse la lutte contre une autre pandémie la tuberculose



La pandémie de Covid-19 pourrait faire rater l'opportunité de mettre fin à la "tragédie moderne" que constitue la tuberculose, préviennent lundi des experts de cette maladie respiratoire. "La tuberculose reste la maladie infectieuse la plus mortelle, alors qu'elle est évitable et qu'on sait la guérir", déplore Lucica Ditiu, secrétaire exécutive du Partenariat Halte à la tuberculose, dans le rapport annuel de cette organisation internationale. Les programmes destinés à améliorer l'accès au diagnostic et au traitement de la tuberculose, qui tue plus de 1,4 million de personnes par an, manquent structurellement de financements, au moment où la lutte contre le nouveau coronavirus bénéficie d'une mobilisation sans précédent, souligne le rapport. Il y a 48 vaccins contre le Covid-19 en phase d'essai clinique, "tous développés en moins d'un an", alors que "pour la tuberculose, depuis plusieurs années, nous n'avons qu'un vaccin en phase d'essai sur l'homme", qui ne sera pas commercialisé avant 2027, observe ainsi Lucica Ditiu. Un vaccin contre la tuberculose existe depuis les années 1920, le BCG, mais le degré de protection contre les formes pulmonaires de la maladie n'est que de 50% environ. Dans le même temps, la pandémie de Covid-19 risque de saper les progrès réalisés ces dernières années pour freiner la diffusion de la tuberculose. De nombreux pays où la tuberculose est endémique "utilisent encore des politiques, des pratiques et des traitements obsolètes", pointe aussi Lucica Ditiu.

Environ 40% des 37 pays analysés dans le rapport traitent toujours les formes résistantes de la maladie (contre laquelle les antituberculeux habituels ne sont pas efficaces) avec des médicaments injectables obsolètes, des traitements longs, pénibles et à l'efficacité aléatoire. La tuberculose résistante reste aussi sous-diagnostiquée, avec seulement 5.500 nouveaux cas diagnostiqués chaque année chez les enfants sur les 30.000 estimés. "Nous devons faire mieux", estime Maxime Lunga, coordonnateur national du Partenariat Halte à la tuberculose en République démocratique du Congo, évoquant une "tragédie moderne" qui fait "plus de 4.000 morts chaque jour". Des chercheurs ont par ailleurs annoncé lundi dans l'International Journal of Tuberculosis and Lung Diseases le lancement d'une étude pour "mieux comprendre comment éviter et prendre en charge le double fléau" des malades de la tuberculose contaminés par le coronavirus. S'il y a un lien établi entre la mortalité par Covid-19 et la tuberculose - qui affectent tous deux les poumons -, peu d'études ont été menées sur la façon dont les deux maladies interagissent. "Les chiffres actuels de personnes mourant de la tuberculose et du Covid-19, ou co-infectés, sont la conséquence de promesses non tenues" en matière d'investissement dans la santé publique, juge Grania Brigden, directrice du département tuberculose de l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires.

AMINE.Z

Le projet de loi sur la lutte contre l'enlèvement vise à "adapter" la législation nationale au développement du crime Zeghmati

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati a affirmé, hier à Alger, que le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement vise à "adapter la législation nationale au développement du crime sous toutes ses formes, notamment le phénomène de l'enlèvement. Ce texte de loi "devra faire face à toutes les nouvelles formes de la criminalité notamment le phénomène de l'enlèvement, un phénomène étrange à notre société et contraire à nos valeurs", a précisé le ministre de la Justice à l'issue de l'adoption de ce projet de loi par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une plénière présidée par le président de l'APN, Slimane Chenine en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. Elaboré en 54 articles, ce projet de loi prévoit "des peines lourdes allant jusqu'à la peine capitale et la perpétuité, et ce en fonction de la gravité de l'acte commis et ses effets", outre "des amendes pouvant atteindre un million DA".

Le projet de loi précise les circonstances aggravantes qui sont liées à "la qualité de l'auteur ou de la victime" ainsi que les excuses absolutoires et les circonstances atténuantes induisant une suppression ou l'allègement de la peine, s'il est mis fin délibérément à l'en-



lèvement. Cela protégera la victime et encouragera l'auteur du crime à y renoncer». Ledit projet de loi prévoit «la possibilité pour le Parquet général de déclencher systématiquement l'action publique même en l'absence

de plainte», et en vertu du même texte «les associations et les organismes activant dans le domaine de la protection des droits de l'homme pourront porter plainte devant les juridictions et se constituer partie civile avec de-

mande de réparation". Le projet de loi consacre un chapitre à la protection des victimes d'enlèvements, prévoyant «leur prise en charge sanitaire et socio-psychologique et la facilitation de leur accès à la justice». Concernant l'aspect préventif, le projet prévoit «la mise en place par l'Etat d'une stratégie nationale et de stratégies locales pour prévenir les crimes d'enlèvement, lesquelles sont élaborées et mises en œuvre par les organismes publics avec la participation de la société civile». Dans son rapport complémentaire dudit projet, la commission des Affaires juridiques et administratives et des libertés de l'APN avait souligné l'importance de «relancer» le rôle de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) dans le contrôle des médias visuels pour éviter l'intimidation médiatique et préserver la confidentialité des enquêtes afin de protéger les victimes et leur vie privée. La commission a proposé, en outre, «l'élaboration de protocoles d'action intersectoriels et en coordination avec les organismes concernés par la prévention contre les crimes d'enlèvement, avec l'association des chercheurs à l'élaboration d'études à même d'être exploitées dans la mise en place de stratégies sur la prévention contre les crimes d'enlèvement».

A.T

Covid-19/Tizi-Ouzou

36 BRIGADES D'INSPECTION POUR LE SUIVI DES NOUVELLES MESURES DE CONFINEMENT PARTIEL



Trente-six (36) brigades mixtes ont été mises sur pied à Tizi-Ouzou par la direction locale du commerce pour veiller au respect des nouvelles mesures de confinement partiel portant fermeture de certains commerces à partir de 15H00, a-t-on appris de son premier responsable, Kada Adjabi.

"Nous avons mobilisé 36 brigades réparties à travers les 21 daïras de la wilaya, en coordination avec les différents services de sécurité, pour veiller à l'application de la mesure de fermeture des commerces concernés par les nouvelles mesures de confinement prises par les pouvoirs publics" a-t-il indiqué dans une déclaration à l'APS.

Ces brigades qui sillonneront l'ensemble des daïras de la wilaya "auront à faire respecter cette mesure sans concession aucune et à sévir en cas de nécessité en procédant, en coordination avec les services concernés, aux sanctions prévues par la loi à l'encontre des contrevenants", a-t-il ajouté.

"Les récalcitrants écoperont d'une sanction de fermeture assortie d'une amende", a indiqué M. Adabi, faisant savoir, à ce propos, que 25 décisions de fermeture ont été prises ces 10 derniers jours à l'encontre de commerçants ne respectant pas les mesures préventives.

Le directeur local du commerce a assuré, à ce titre, que ses services, et conformément aux instructions données par les pouvoirs publics, "agiront avec fermeté contre tout contrevenant, que ce soit aux mesures préventives ou aux décisions de confinement". Dans le même sillage, et lors d'un Conseil de wilaya restreint tenu lundi, la situation épidémiologique prévalant a été passée en revue et des recommanda-

tions ont été émises par le wali, Mahmoud Djamaa, pour "la mobilisation de tous les moyens afin de prévenir la propagation de la pandémie", selon un communiqué de la wilaya publié mardi.

Lors de cette réunion à laquelle ont pris part, notamment, les responsables des secteurs de la santé, de l'éducation, du commerce et du transport et différentes autorités locales, M. Djamaa a souligné "la nécessité, voire l'urgence, de la coordination des efforts pour l'amélioration des conditions de prise en charge des personnes contaminées".

Le wali, à qui un état des lieux de la situation lui a été établi, a insisté auprès des responsables locaux sur "l'impératif de la prise en charge réelle et effective de cette pandémie", notamment, en dotant les structures sanitaires et le personnel médical de "tous les moyens nécessaires pour l'accomplissement de leur travail".

Il a, dans ce sens, instruit les responsables de la direction locale de la santé (DSP) de constituer des stocks et réserves de moyens d'oxygénation et de protection des praticiens et des malades.

Concernant le secteur de l'éducation, il a instruit les chefs de daïras de veiller à l'application rigoureuse du protocole sanitaire et, notamment, à la désinfection des établissements scolaires et d'assurer la distribution de masques.

Les mêmes recommandations portant respect rigoureux des mesures préventives contre la propagation de la pandémie ont été également émises à l'adresse des responsables des secteurs du transport et du commerce, instruits de veiller à leur application et de sanctionner les contrevenants.

A.EJA

Covid-19

Lancement d'une large campagne de désinfection de tous les bureaux de poste au niveau national



Le coup d'envoi d'une large campagne nationale de désinfection de tous les bureaux de poste au niveau national a été donné mardi à Alger, sous la supervision du ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables et en coordination avec le ministère des Postes et des Télécommunications, avec une forte participation des associations environnementales et des acteurs de la société civile. Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de lancement de cette campagne, la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Nassira Benharrats, a affirmé que l'initiative de la campagne de désinfection de tous les bureaux de poste au niveau national vise à préserver la santé des utilisateurs de ces établissements prestataires de services ainsi que de leurs travailleurs, en cette conjoncture sanitaire inédite et difficile. Dans le même contexte, Mme Benharrats a salué le rôle des associations concernées par le domaine environnemental ainsi que les différents acteurs de la société civile à l'instar des scouts musulmans algériens (SMA) pour leur contribution appréciable aux côtés des autres secteurs de l'environnement et de la poste dans cette initiative sociale visant à désinfecter tous les bureaux de poste au niveau national. Cette campagne sera suivie par d'autres pour la désinfection des différentes administrations publiques et toutes les structures et centres accueillant un public, a-t-elle poursuivi. De son côté, le ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Brahim Boumzar a mis en avant l'organisation de cette campagne à la veille du versement des pensions de retraite et des ayants droit et ce dans le souci de la préservation de leur santé et de celle des fonctionnaires des bureaux de poste à travers l'ensemble du territoire national. Il a adressé, en outre, ses remerciements aux membres de la société civile et ce pour leur participation efficace à cette campagne à travers la désinfection des bureaux de poste. Pour sa part, le ministre délégué chargé de l'Environnement saharien, Hamza Al Sid Cheikh a affirmé que cette initiative s'inscrit en droite ligne d'une large campagne nationale englobant tous les établissements publics accueillant les citoyens et ce en vue de préserver la santé de tous dans la lutte contre la pandémie. Cette campagne, qui intervient à la veille du versement des pensions des citoyens, se veut un message adressé aux citoyens les appelant à l'impératif de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale afin d'endiguer la propagation du virus.

(A.P)

Le pétrole grimpe après l'annonce de Moderna sur son vaccin

Les prix du pétrole ont nettement progressé lundi après l'annonce par la société de biotechnologie américaine Moderna de premiers résultats probants pour son vaccin contre le Covid-19. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier a gagné 2,43%, ou 1,04 dollar, par rapport à la clôture de vendredi, à 43,82 dollars. A New York, le baril américain de WTI pour décembre s'est apprécié de 3,02%, ou 1,21 dollar, à 41,34 dollars. "L'annonce d'un deuxième vaccin vient renforcer le sentiment positif du marché aujourd'hui", a estimé Bjornar Tonhaugen, analyste de Rystad. D'après un communiqué, Moderna a annoncé lundi que l'analyse des tout premiers cas d'un grand essai clinique en cours aux Etats-Unis montrait une efficacité à 94,5% de son vaccin contre le Covid-19. "Un second remède au Covid-19 montre qu'un programme de vaccination à grande échelle, avec des quantités suffisantes pour la population mondiale, est encore plus proche. La demande en pétrole ne va pas en profiter à



très court terme, mais de façon certaine à moyen et long terme", a indiqué M. Tonhaugen. Lundi dernier déjà, l'annonce par les laboratoires américains Pfizer et allemand BioN-

Tech que leur candidat vaccin était "efficace à 90%" contre le Covid-19 avait déclenché un bond des prix du brut, qui ont finalement engrangé plus de 8% sur la semaine. Plus tôt dans la journée, plusieurs observateurs de

marché avaient mis en avant le soutien apporté par les données sur la consommation en Chine en octobre, dévoilées lundi par le Bureau national des statistiques (BNS), pour expliquer la hausse des cours de l'or noir. Le marché se veut également optimiste au sujet de la réunion mardi des ministres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de leurs alliés, Russie en tête, via l'accord Opep+. Désormais mensuelle et par visioconférence, cette réunion "pourrait recommander de ne pas augmenter la production comme convenu de près de 2 millions de barils par jour à partir de janvier, mais de le faire trois ou même six mois plus tard", a expliqué Eugen Weinberg, analyste de Commerzbank. L'accord en vigueur prévoit pour l'instant que le retrait volontaire actuel du marché de 7,7 millions de barils par jour - répartis entre les différents signataires, et sans compter les éventuels rattrapages des retardataires - sera ramené à 5,8 millions à compter de janvier 2021.

(A.P)

Accord Opep+

Nécessité d'honorer les engagements et de s'adapter à l'évolution du marché pétrolier (Attar)



Le ministre de l'Energie, président de la Conférence de l'OPEP, Abdelmadjid Attar, a exhorté mardi tous les signataires de la déclaration de coopération à honorer leurs engagements et s'adapter à l'évolution du marché pétrolier impacté par la COVID-19. "Je voudrais exhorter tous les pays participants à la Déclaration de Coopération (Doc), en ces temps difficiles, à maintenir le cap et à rester déterminés à honorer nos engagements respectifs. Nous devons rester flexibles et résilients et prêts à nous adapter à la dynamique en constante d'évolution du marché", a-t-il plaidé dans son allocution à l'occasion de la 24ème réunion du Comité ministériel mixte de suivi OPEP et non-OPEP (JMMC). Il a, dans ce cadre, souligné que depuis la dernière réunion du JMMC, plusieurs verrouillages nationaux ont été réimposés par les gouvernements qui cherchent à contrer l'augmentation rapide du nombre de cas de la pandémie Covid-19 alors que les secondes vagues du virus se propagent dans diverses régions. Il s'agit, selon M. Attar, "avant tout d'une crise humanitaire et les gouvernements du monde entier vont reculer de 2021, la croissance de cette demande devrait se redresser et se développer à un rythme de 6,25 mb/j, ajoutant que

la consommation restera bien en deçà des niveaux d'avant la pandémie.

Un marché pétrolier mondial "sain, en croissance et prospère"

Toutes ces données signifient, selon le Président de la Conférence de l'Opep que "le chemin de la guérison est encore long et cahoteux" prévenant que "le moindre faux pas de notre part (Opep+) pourrait être catastrophique pour le marché et contraire à notre intérêt commun". Il a, rappelé, qu'en 2020, l'OPEP a continué à relever le défi avec ses partenaires non membres de l'OPEP de la DoC et ont été en mesure de fournir Attar a réaffirmé en outre que "sans l'action courageuse des producteurs de la DoC, le marché pétrolier et l'économie seraient aujourd'hui dans une situation désespérée". Dans ce contexte, le ministre de l'Energie a mis en avant "l'importance du cadre Opep + pour surmonter une pandémie mondiale et inaugurer à nouveau un marché pétrolier mondial sain, en croissance et prospère".

(A.P)

Guelma

2,39 millions qx de tomate industrielle transformés (DSA)

La quantité de tomate industrielle transformée dans les unités et usines de la wilaya de Guelma, au titre de la saison agricole 2019/2020, a atteint 2,39 millions quintaux contre 1,7 millions qx la saison passée, a appris mardi à l'APS, auprès de la direction des services agricoles (DSA). Cette quantité est la plus importante depuis le record des 2,57 millions qx transformés en 2015/2016 et consolide la position de la wilaya de pôle agricole régional et national dans cette filière "stratégique", selon l'exposé présenté par la DSA au siège de la wilaya. La récolte globale de tomate industrielle obtenue dans la wilaya durant la même saison 2019/2020 a été estimée

à 3,52 millions qx dont 107.000 qx avaient été transférés vers des unités de transformation en dehors avec lesquelles leurs 21 producteurs sont liés par des contrats, a encore souligné la même direction. Guelma compte cinq (5) unités de transformation, d'une capacité globale de traitement de 10.600 tonnes par jour réparties sur les communes d'Ain Ben Beida, Boumehra Ahmed, Belkheir, El edjoudj et Bouati Mahmoud, est-il précisé.

La surface consacrée dans la wilaya à la culture de la tomate industrielle durant cette saison a été de 4.065 hectares répartis sur 28 communes.

(A.P)

Les conflits et l'instabilité, principaux facteurs de la faim dans le monde, selon le chef de l'ONU



Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a affirmé lundi que les conflits et l'instabilité sont les principaux facteurs de la faim dans le monde, en soulignant l'importance d'arriver à un cessez-le-feu mondial, notamment dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19. "Pour la première fois depuis des décennies, la faim augmente. Quelque 130 millions de personnes supplémentaires risquent d'être au bord de la famine d'ici la fin de cette année. Cela s'ajoute aux 690 millions de personnes qui n'ont déjà pas assez de quoi manger. La famine menace plusieurs pays", a déploré M. Guterres, à l'ouverture d'une réunion virtuelle du conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM). Cette réunion a rassemblé des représentants de haut niveau des Nations-Unies, de la Banque Mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Union africaine (UA), de l'Union européenne (UE) et de gouvernements. Selon M. Guterres, le prix Nobel de la paix 2020 décerné au PAM a envoyé un message important, à savoir : "la nourriture c'est la paix. La faim est un scandale dans un monde d'abondance". Les discussions de la réunion du conseil d'administration du PAM ont porté sur les avancées nécessaires pour éviter que les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 ne deviennent inaccessibles. Le chef de l'ONU a plaidé une nouvelle fois pour un plan de sauvetage massif pour les pays et les populations les plus affectés par la crise déclenchée par la pandémie de Covid-19, et pour un vaccin qui soit abordable et accessible à tous. M. Guterres a réclamé une accélération de la transition vers les énergies renouvelables, des changements radicaux dans les systèmes alimentaires et demandé aux pays d'atteindre zéro net émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

"C'est un moment vraiment sans précédent", a déclaré, de son côté, le Directeur exécutif du PAM, David Beasley. "Nous sommes confrontés à la menace de la famine dans plusieurs pays, tandis que la Covid-19, les conflits et les crises météorologiques font monter en flèche les taux de faim dans de nombreuses régions du monde. Aucun pays ni aucune organisation ne peut résoudre seul tous ces problèmes. Nous ne surmonterons ces immenses défis que si nous unissons nos forces et travaillons ensemble pour un avenir meilleur", a-t-il dit.

T.U

Campagne labours-semailles Une superficie de 14.000 ha ciblée à El Bayadh



La campagne labours-semailles de l'actuelle saison agricole cible, dans la wilaya d'El Bayadh, une superficie globale de 14.000 hectares, a-t-on appris auprès de la direction des Services agricoles (DSA). Le chef de service organisation de la production et appui technique, Mohamed Djebiri, a indiqué que cette campagne lancée depuis le début du mois d'octobre dernier a touché à ce jour une surface estimée à 1200 ha.

La surface cultivée a augmenté cette saison d'environ 2.000 ha par rapport à la saison dernière, avec une superficie irriguée atteignant un total de 5.500 ha, soit une hausse de 500 ha par rapport à la saison agricole écoulée. Pour assurer le bon déroulement de la campagne labours-semailles, les ingénieurs et les

techniciens du bureau de vulgarisation agricole à la DSA mèneront des sorties sur terrain afin d'accompagner les producteurs en leur donnant des conseils et des directives, notamment en ce qui concerne la nécessité d'utiliser des semences traitées pour augmenter la production, et en leur fournissant des conseils et des orientations sur l'utilisation des semences pour augmenter la production. Quelque 18 000 qx de semences ont été fournis cette saison avec la mise en place, lors des sorties sur terrain, du protocole de prévention contre la pandémie du coronavirus, selon la même source. Le secteur agricole s'appuie sur l'augmentation de la superficie céréalière dans la wilaya à chaque saison agricole pour développer cette filière, notamment sur les terres irriguées,

grâce au soutien continu accordé aux professionnels dont l'effectif est estimé à 2.500. Depuis 2019, plus de 550 agriculteurs ont bénéficié d'équipements d'irrigation, dont 315 cette année, dans le cadre d'une opération visant à soutenir les céréaliculteurs en équipements d'irrigation, dotée d'une enveloppe financière de 60 millions DA dans le cadre du Fonds national de développement agricole (FNDA).

La surface agricole dédiée à la céréaliculture dans la wilaya d'El Bayadh connaît une amélioration sensible chaque saison.

La région de Bougtob représente, à elle seule, plus de 50 pour cent de la surface labourée chaque année, à côté des régions de Boualem, Brizina, El Bnoued et autres.

110 millions DA de créances de l'Entreprise de gestion des CET des déchets auprès des communes à Ain Témouchent



L'Entreprise de gestion des centres d'enfouissement technique (CET) des déchets d'Ain Témouchent détient 110 millions DA de créances auprès de plusieurs communes de la wilaya, a-t-on appris de son directeur par intérim, Miloud Benarradj. La commune de Béni Saf est redevable de 60 millions DA, suivie de la commune d'Ain Témouchent (30 millions) et le restant des créances (20 millions DA) est réparti entre les autres communes, a-t-on indiqué. L'incapacité de ces collectivités locales à honorer leurs créances a impacté

"néativement" sur la gestion financière de l'Entreprise de gestion des centres d'enfouissement technique, provoquant une perturbation dans le versement des salaires de ses travailleurs au cours des derniers mois, a souligné M. Benarradj. Le centre d'enfouissement technique des déchets, situé dans la commune de Sidi Benadda, accueille l'équivalent de 120 tonnes de déchets ménagers par jour et celui de la commune de Sidi Safi 110 tonnes, à noter que le volume des déchets a connu une hausse durant la saison estivale compte

tenu de la spécificité touristique de la wilaya, a-t-on indiqué. Afin de renflouer ses caisses, l'entreprise publique traite avec une société privée pour le recyclage des matières plastiques, mais cela demeure insuffisant pour assurer une gestion équilibrée de l'entreprise, a-t-on fait savoir.

L'entreprise doit recouvrer en urgence ses dettes pour pouvoir verser leurs salaires aux 82 travailleurs et se fournir en matériels d'entretien et de maintenance du matériel, a-t-on affirmé.

Amine.r

Micro-entreprises

M. Diafat évoque avec l'ambassadeur chinois les perspectives de coopération bilatérale



Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat a reçu hier l'ambassadeur de la République populaire de Chine à Alger, Li Lianhe avec lequel il a examiné l'état et les perspectives de coopération algéro-chinoise dans le domaine des micro-entreprises, a indiqué un communiqué du ministère. Les deux parties ont échangé également les vues sur "les moyens de renforcer les relations de coopération entre les deux pays dans les domaines d'intérêt commun, et les voies de leur promotion et développement", ajoute le communiqué. A cette occasion, le ministre a salué les relations qui lient l'Algérie et la Chine en "nette évolution" sur le plan économique, à travers l'encouragement des entreprises économiques, notamment les micro-entreprises réelles dans le cadre des dispositifs publics de soutien à la création, à l'accompagnement et au développement des micro-entreprises. Pour sa part, l'ambassadeur chinois a exprimé l'attachement de son pays à promouvoir la coopération avec l'Algérie, notamment en matière de création, de développement et de formation des micro-entreprises économiques, prévoyant des horizons, meilleurs, pour la coopération bilatérale.

Par ailleurs, les deux parties ont convenu de tenir des échanges de travail devant déboucher sur un programme permettant la mise en œuvre des objectifs tracés lors de cette rencontre. (A.S)

Famine

L'ONU débloque 100 millions de dollars pour 7 pays dont l'Ethiopie

L'ONU a annoncé mardi le déblocage en urgence de 100 millions de dollars pour aider sept pays, dont l'Ethiopie qui recevra 20 millions, à ne pas tomber dans la famine à cause de la pandémie de Covid-19. "Personne ne devrait considérer le glissement vers la famine comme un effet secondaire inévitable de cette pandémie", a déclaré dans un communiqué le secrétaire général adjoint de l'ONU pour les Affaires humanitaires, Mark Lowcock. "Si cela arrive, c'est parce que le monde a permis que cela se produise. La famine peut être évitée. Mais nous devons agir à temps pour faire la différence. À l'heure actuelle, davantage d'argent pour l'aide est le moyen le plus rapide et le plus efficace de soutenir les efforts de prévention de la famine", a-t-il ajouté. Alors qu'il y a sur la planète "plus qu'assez de nourriture pour tout le monde", "les famines entraînent des morts atroces" et "alimentent les conflits et la guerre", a aussi rappelé le responsable de l'ONU. Sur la somme débloquée par le Fonds central d'intervention d'urgence de l'ONU, 20 millions de dollars iront à l'Ethiopie et les 80 millions restants seront répartis entre six pays: l'Afghanistan (15 millions), le Burkina Faso (six millions), la République démocratique du Congo (sept millions), le Nigeria (15 millions), le Soudan du Sud (sept millions) et le Yémen (30 millions), précise le communiqué.

H.K

GHARDAÏA Des créances de plus de deux de Dinars à recouvrer par la SADEG

Les créances impayées détenues par la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (SADEG, filiale du groupe Sonelgaz) sur l'ensemble des abonnés de la wilaya de Ghardaïa, ont atteint une ardoise de plus 2,6 milliards DA, selon un communiqué de presse remis mardi à l'APS par la direction locale de l'entreprise. Ces créances ont concerné autant les administrations, les entreprises publiques et les secteurs de l'agriculture et de l'industrie à hauteur de 1,7 milliard DA que les clients ordinaires ou ménages avec 884 millions DA, précise le communiqué. Le manque à gagner qui pèse lourdement et négativement sur la dynamique interne de l'entreprise en matière d'amélioration des prestations est la conséquence directe d'un cumul de créances engendré par la pandémie sanitaire du coronavirus. Selon le chargé de la communication de la SADEG de Ghardaïa, l'activité de recouvrement a enregistré son plus bas niveau depuis le début de la pandémie du Covid-19 et les mesures de confinement décidées par les pouvoirs publics pour endiguer la propagation du virus coronarien, affaiblissant ainsi les moyens de l'entreprise. Le cumul des dettes impayées par 88.927 clients représente 61,02% des abonnés de la wilaya (145.765 abonnés), indique le communiqué précisant que la direction générale de l'entreprise a décidé de ne pas interrompre l'alimentation en énergie des abonnés durant la période de la pandémie. Dans ce contexte, les services de la direction locale de la SADEG s'attellent à sensibiliser les abonnés à s'acquitter de leurs redevances à travers un système de paie-



ment multicanaux permettant aux abonnés de payer les créances dues et autres factures dans les différentes agences postales, bancaires ainsi que dans les points de services de proximité de la Sonelgaz dans les différents quartiers urbanisés de la wilaya. Dans une optique d'optimisation, les services de recouvrement de la société ont eu aussi recourt à la sensibilisation par des émissions radiophoniques et également par l'envoi de SMS aux abonnés invitant les abonnés à s'acquitter de leur redevances. Des négociations à l'amiable avec des abonnés ainsi que la mise en place d'échéanciers sont également effectués pour recouvrer les créances impayées. Pour autant, l'entreprise n'a pas été astreinte à baisser les bras, réalisant des résultats "intéressants" qu'il s'agisse de l'extension du réseau ou de l'amélioration de ses prestations. Un investissement de 820 millions DA a été mobilisé par la

SADEG durant l'année 2020 pour la réalisation d'un réseau de 179,54 km de ligne électrique dont 79,06 km de lignes de moyenne tension et 100,48 km de lignes de basse tension ainsi que l'installation de 50 nouveaux postes transformateurs pour faire face à un accroissement de la demande en électricité et sécuriser l'alimentation énergétique dans différentes localités de la wilaya. La wilaya de Ghardaïa totalise 145.765 abonnés au réseau électrique et plus de 86.404 au réseau du gaz naturel soit un taux d'électrification de 98,84% et un taux de pénétration de gaz naturel de 73,95%. Elle dispose également de 6.349 km de réseau électrique (moyenne et basse tension), 3.256 transformateurs et 1.815 km de réseau de gaz naturel ainsi que 17 distributeurs publics et une station GPL à Guerrara, selon les données de l'entreprise.

A.O

UN NOUVEAU PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES PASTORALES (CONSERVATION DES FORÊTS)

Un nouveau programme de développement des zones pastorales et de protection du patrimoine forestier sera lancé prochainement dans la wilaya de Naama, a-t-on appris mardi auprès de la conservation des forêts. Ces projets, en phase de préparation pour être lancés dans plusieurs zones d'ombre et autres steppiques éloignées, prévoient la plantation de 150 hectares d'arbres fruitiers, ainsi que la protection des terres fourragères détériorées sur une superficie de 1.000 hectares, a-t-on indiqué.

Ce programme comprend aussi le lancement prochain de réalisation de 9.500 mètres cubes de correction torrentielle et de travaux de protection des berges des oueds contre les crues, ainsi que la plantation de 15 ha d'arbustes fourragers et l'aménagement de 8 sources d'eau, selon la même source. Ces projets visent à réhabiliter le couvert végétal dégradé par la sécheresse, le pacage intensif et la surexploitation des steppes, en créant des bandes d'arbres fruitiers adaptés au climat et au sol de la région, à l'instar des oliviers, a-t-on fait savoir,

soulignant que ces projets devront créer des emplois, améliorer les conditions de vie des citoyens et contribuer à la préservation des zones forestières. Dans le cadre de la régénération du couvert végétal dans la wilaya de Naama et l'extension de sa superficie, environ 16.000 arbustes ont été plantés durant les mois d'octobre et novembre. L'opération se poursuit pour atteindre quelque 30.000 arbustes avant la fin de l'année en cours, à travers les communes de Naama, Mekmen Benamar, Kasdir et Ain Sefra.

Bechar

UNE ENQUÊTE SOCIALE SUR LE SERVICE PUBLIC DES EAUX PROCHAINEMENT

Une enquête sociale sur le service public des eaux, à savoir celles destinées à l'alimentation en eau potable (AEP) et celles des rejets (assainissement), sera lancée prochainement à travers les 21 communes de la wilaya de Bechar et de la wilaya déléguée de Béni-Abbès, a-t-on mardi du délégué régional de l'Agence publique du bassin hydrographique du Sahara (ABH-S). Cette enquête, à travers essentiellement un rapprochement des citoyens, vise à établir un diagnostic des prestations de services en matière d'AEP et d'assai-

nissement, sous la supervision d'un comité local de pilotage regroupant les représentants des principaux acteurs du secteur. Il s'agit de la direction locale des Ressources en eau (DRE), de l'Office national de l'assainissement (ONA), l'Algérienne des eaux (ADE) et l'agence nationale de gestion intégrée des eaux (Agire), en plus de l'ABH-S, a précisé à l'APS M.Mahmed Bendidi. L'enquête en question, qui touchera l'ensemble des collectivités urbaines et rurales de la région, dont l'AEP ou l'assainissement sont gérés soit par l'ADE, l'ONA ou les

Assemblées populaires communales (APC), a pour buts aussi d'étudier les services publics de l'eau sous divers aspects, dont les prix pratiqués, l'existence et la qualité des services rendus, l'organisation et la gestion des services, les équipements nécessaires à leur bon fonctionnement, ainsi que l'assainissement, a-t-il ajouté. Quarante neuf (49) enquêteurs seront mobilisés pour la concrétisation des objectifs de cette enquête qui s'inscrit dans le cadre d'une large opération à travers le pays, a conclu M.Bendidi.

A.O

Covid-19 à Médéa

Un lot de masques et de combinaisons de protection distribué aux établissements hospitaliers

Un lot de masques médicaux et de combinaisons de protection a été distribué, lundi soir, aux établissements hospitaliers et structures sanitaires de proximité, disséminés à travers la wilaya de Médéa, dans le cadre du soutien aux équipes médicales affectées aux différents services Covid-19, a-t-on appris mardi auprès des services de la wilaya. Ainsi, une première dotation de 14 mille masques médicaux a été remise aux hôpitaux de Médéa, Ain-Boucif, Berrouaghia, Ksar-el-Boukhari, Tablat et Beni-Slimane, alors que 6 mille autres masques ont été livrés au personnel médical affecté au niveau des polycliniques qui assurent le dépistage et le suivi des patients atteints du virus, a-t-on signalé. Douze mille combinaisons de protection ont également été distribuées au personnel des services Covid-19 ouverts à travers les différents établissements hospitaliers de la wilaya, a-t-on ajouté, précisant que d'autres dotations seront livrées à ces établissements et structures de santé, au fur et à mesure des arrivages.

AMAR.D

Bechar

Saisie de plus de 7 quintaux de kif traité par les douanes

Au moins 7,825 quintaux de kif traité ont été saisis par les brigades polyvalentes des douanes algériennes dans deux opérations distinctes, au titre de la lutte contre le trafic de drogue et la contrebande à travers les régions frontalières du sud-ouest, a rapporté mardi la sous direction de l'information et de la communication de la direction régionale de ce corps à Bechar. La première opération, réalisée avec le soutien et l'appui des éléments de l'armée nationale (ANP) et de la gendarmerie de Mécheria, s'est soldée par la saisie au lieu dit "Labka Djebel", distant des frontières marocaines de 27 km et située dans la commune de Kadiri (Naâma), de 1,72 quintal de kif soigneusement dissimulé dans un endroit désert pour être ensuite acheminé à l'intérieur du territoire national, a-t-on précisé. Après la saisie de cette quantité de kif traité, une amende douanière de 86 millions DA a été prononcée contre X", a-t-on signalé. Dans une autre opération de lutte contre la criminalité et les différentes formes de trafic de drogues et de contrebande, les éléments des brigades polyvalentes des douanes d'Ain-Sefra et de Sfissifa (wilaya de Naâma), ont saisi au lieu dit "Theniet El Moudjahidine", dans la zone de Douis (2 km de la RN 6), 6,105 quintaux de même type de drogue, a-t-on ajouté. Cette quantité de kif traité était emballée dans 24 valises portées par dix (10) baudets qui se dirigeaient vers l'intérieur du pays, a été découvert avec l'aide et la contribution des éléments de l'ANP et de la gendarmerie relevant respectivement de la garnison militaire et de la compagnie territoriale de la gendarmerie nationale de Naama, a-t-on fait savoir. Une amende douanière de plus de 610 millions DA a été également prononcée contre X", selon la sous direction précitée relevant de la direction régionale des douanes algériennes du Sud-ouest.

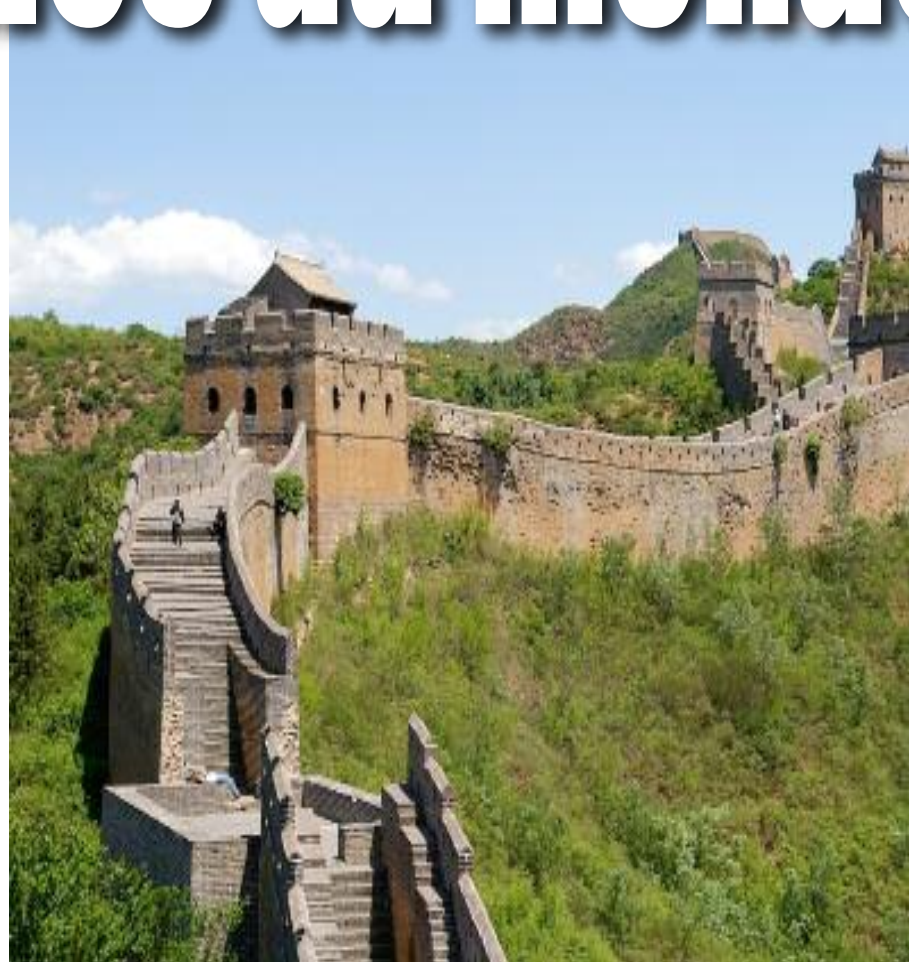
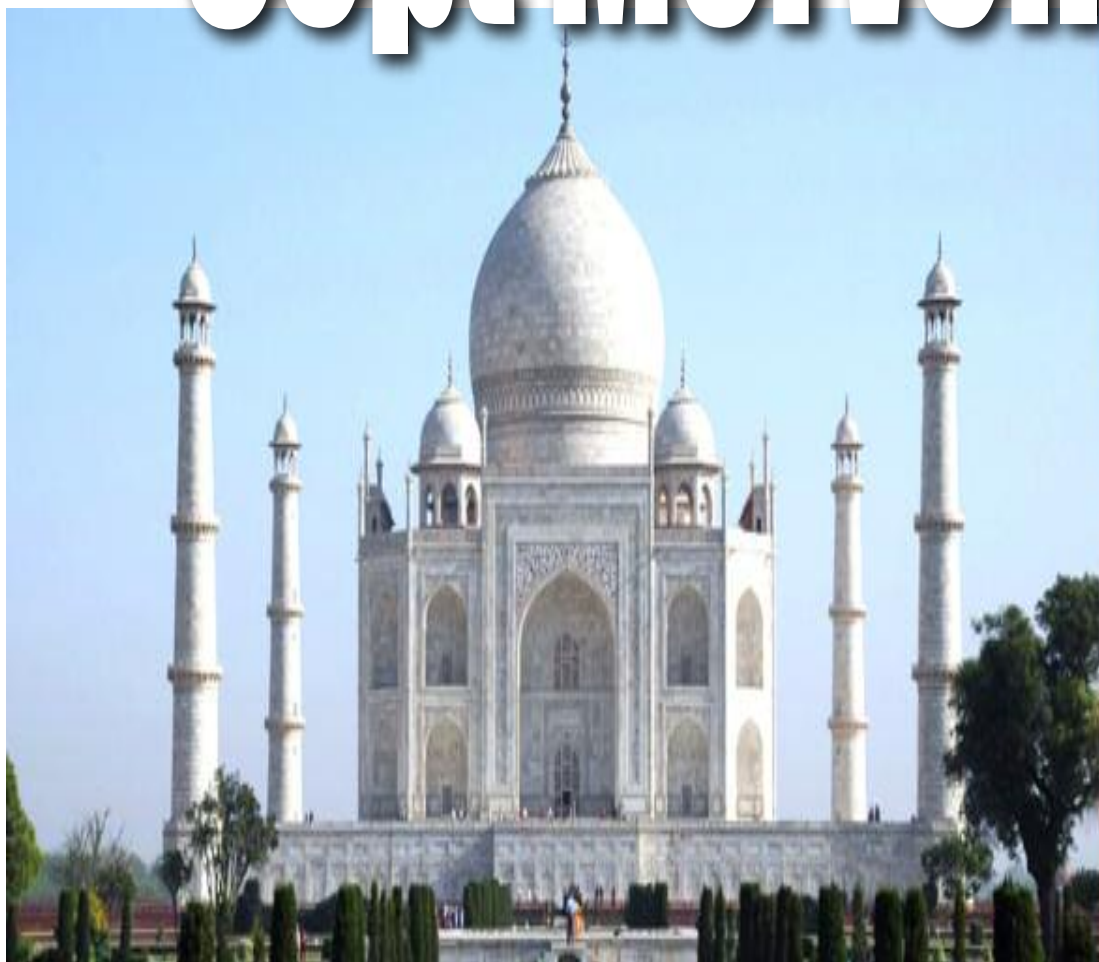
QUAL.R

650 millions DA pour des actions d'amélioration urbaine dans plusieurs communes

Une enveloppe financière de 650 millions DA a été octroyée à des actions d'amélioration et d'aménagement urbains dans plusieurs communes de la wilaya de Khenchela, a indiqué mardi, le directeur local des travaux publics, Mourad Saïdi. Il s'agira de 19 projets qui seront répartis entre les communes d'Ouled Archach (5 projets), Kaïs (2), Kehcnhela (2), Chachar (2), Babar (2), Ain Touila (2), El Mehmel (2) et Khirène (1), a précisé le même cadre qui a indiqué que ces projets sont supervisés par la direction des travaux publics et celle de la construction, de l'urbanisme et de l'architecture. L'inscription de ces projets a été décidée après concertation avec les chefs de daïra, des présidents des APC et des responsables des subdivisions des travaux publics des communes concernées, selon le même responsable qui a assuré qu'un autre programme d'amélioration urbaine sera retenu l'année prochaine pour les autres communes. Le lancement des travaux de ces projets sera effectué "au cours du premier trimestre 2021", a assuré le directeur des travaux publics.

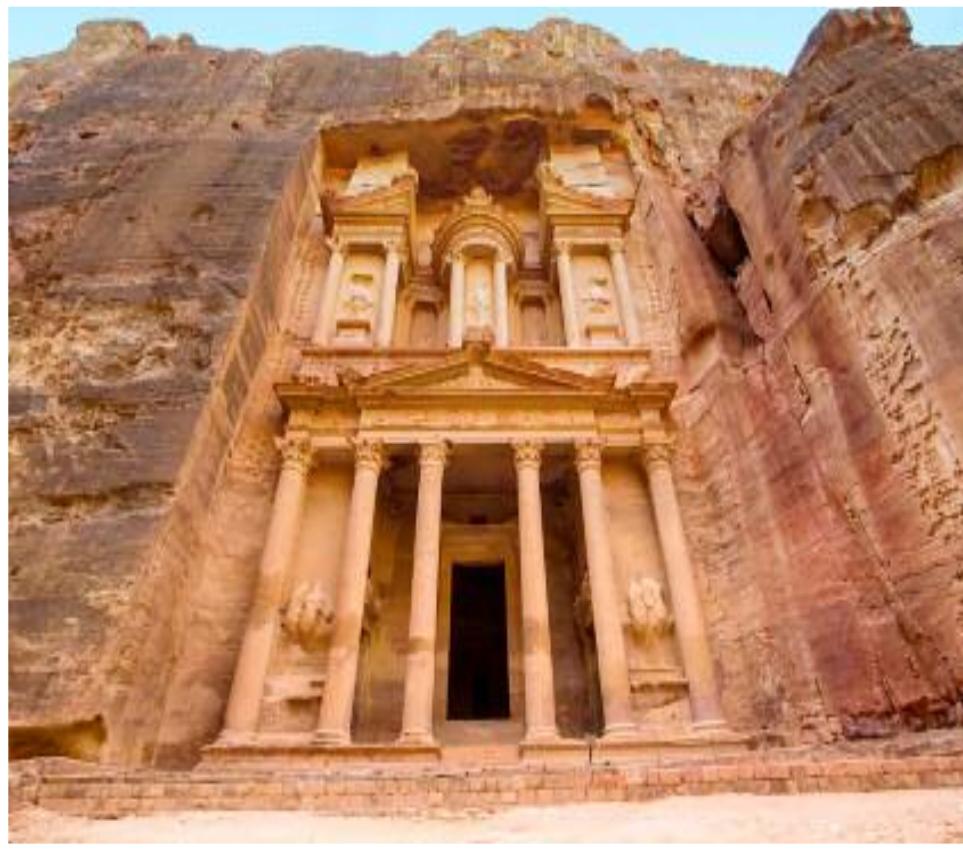
Omar.r

Sept Merveilles du monde



Les Sept Merveilles du monde constituent l'ensemble des sept œuvres architecturales et artistiques considérées comme les plus extraordinaires du monde antique. L'origine de la liste est méconnue, mais ces œuvres correspondent toutes à des réalisations qui excèdent largement les proportions communes, montrant qu'architectes et bâtisseurs d'époques très anciennes étaient capables, à force de labeur et d'ingéniosité, d'ouvrages monumentaux exceptionnels (en grec : thaumasia). La popularité des monuments a suivi l'influence politique et économique des cités, et la construction d'un élément architectural imposant a vu consacrer cette prédominance (Memphis, Éphèse, Halicarnasse, Rhodes, Babylone, Olympie et Alexandrie). Ces sept œuvres sont : la pyramide de Khéops à Gizeh en Égypte, les Jardins suspendus de Babylone, la statue de Zeus à Olympie, le temple d'Artémis à Éphèse, le mausolée d'Halicarnasse, le colosse de Rhodes et le phare d'Alexandrie.

De ces sept réalisations ne subsiste aujourd'hui que la pyramide de Khéops.



1-La liste des Sept Merveilles du monde

Seules trois merveilles n'appartiennent pas au monde hellénique (deux en Égypte et une à Babylone) et une seule se situe en Grèce au sens contemporain du terme (celle d'Olympie). Elles sont toutes autour du bassin méditerranéen, comprises dans les territoires conquis par Alexandre le Grand, et les plus orientales ne sont pas situées très loin d'Alexandrie. Comme ces ouvrages ont été édifiés près de la mer, la liste a probablement été constituée à partir de récits de grands voyageurs, souvent des érudits. Ce sont des ouvrages particuliers et non des villes ou des sites naturels. Par rapport aux réalisations grecques, de taille modeste mais très élaborées, elles sont gigantesques et laissent une forte impression. L'historien grec Hérodote (Ve siècle av. J.-C.) est le premier à décrire des réalisations qui lui avaient paru extraordinaires, et l'une d'elles au moins s'est trouvée, par la suite, rangée au nombre des merveilles, la pyramide de Khéops. Mais il ne la mentionne pas comme associée à d'autres « merveilles », ce qui laisse supposer qu'aucune liste canonique n'était encore constituée.

- La liste canonique
- La pyramide de Khéops à Memphis (aujourd'hui, Gizeh ou Gizâ), en Égypte.
- Les jardins suspendus de Babylone, en Mésopotamie (ou possiblement de Ninive, en Assyrie) (Irak actuel).
- La statue chryséléphantine de Zeus à Olympie, en Élide (Grèce).
- Le temple d'Artémis, appelé aussi « Artémision », à Éphèse, en Ionie (Turquie actuelle).
- Le tombeau de Mausole, à Halicarnasse, aussi nommé « mausolée d'Halicarnasse », en Carie (Turquie actuelle).
- La statue en bronze d'Hélios, dite « colosse de Rhodes » sur l'île grecque de ce nom.
- La tour-fanal de Pharos, dite « phare d'Alexandrie » en Égypte.

Leurs dates de construction, approximatives pour la plupart, s'étendent sur plusieurs siècles, entre environ 2560 av. J.-C.

2-Les plus anciens témoignages écrits

Entre la période d'Hérodote et la liste de Philon, quelques auteurs ont mentionné ou décrit des réalisations étonnantes comme étant des « Merveilles du monde ».

2-1.Callimaque de Cyrène

Callimaque, poète et polygraphe grec de la fin du III^e siècle av. J.-C., est célèbre en son temps et s'est fixé à Alexandrie où il tient un rôle important à la Bibliothèque. De son œuvre comportant, selon la Souda, près de 800 ouvrages — dont un catalogue de la Bibliothèque constitué de 120 livres, les Tableaux (Pinakes) — ne nous sont parvenus, entiers, que 6 hymnes et 63 épigrammes. Nous ne disposons pour le reste que de rares fragments de poésies diverses — principalement des iambes — et de quelques citations par des auteurs anciens. La Bibliothèque alexandrine et le Musée sont alors un centre culturel en effervescence. Des érudits y passent au crible les manuscrits dont ils assurent la conservation, les commentaires, la diffusion et la correction des copies. On les considère comme de « véritables fondateurs de la science philologique moderne ». Nous connaissons ainsi leur goût des codex, des bibliographies, des catalogues, des listes, des scholies... Une épigramme fragmentaire trouvée sur un papyrus d'Oxyrhynchus nous apprend que le poète aurait bien parlé du Zeus de Phidias et indique la hauteur du trône. Strabon connaissait ce poème et y fait allusion : « Certains auteurs donnent les dimensions de la statue et

Callimaque même les cite dans un poème en vers iambiques ». Il dit aussi : « L'œuvre de Charès de Lindos, le colosse de Rhodes, duquel l'auteur des vers iambiques dit que sa hauteur est de sept fois dix pieds » ce qui pourrait faire allusion au même poète, qu'il admirait.

2-2.Autres documents

Un papyrus du II^e siècle av. J.-C., de la même époque qu'Antipater, parmi les manuscrits grecs trouvés au Fayoum, région archéologique au sud-ouest du Caire, laisse voir parmi d'autres textes un bref fragment intitulé Ta hepta the [amata] (le titre est tronqué) où sont cités les Pyramides, le temple d'Éphèse et le tombeau d'Halicarnasse.

Diodore de Sicile, historien compilateur grec du I^{er} siècle av. J.-C., nous parle des deux endroits décrits par Hérodote, à savoir les pyramides de Memphis et la ville de Babylone, et écrit une vingtaine de lignes sur son « jardin suspendu ». On trouve chez les Anciens soit le pluriel, soit le singulier, pour désigner les Jardins [kremastos kêpos ou paradeisos (qui a donné « paradis »)] ; mais sans doute que le pluriel est simplement une conséquence des terrasses élevées l'une au-dessus de l'autre. Vitruve, architecte romain du I^{er} siècle av. J.-C., auteur d'une somme considérable sur l'architecture, apparaît avoir entendu parler

des Sept Merveilles puisque, dans un paragraphe qui lui est consacré, il rappelle que le Mausolée en fait partie : « Au milieu d'une vaste enceinte, est érigé le Mausolée ou tombeau de ce roi, d'un art si exquis qu'on le compte parmi les Sept Merveilles du monde... ». Cependant, ce spécialiste évoque à peine l'Artémision et les murailles de Babylone, dont les jardins suspendus sont ignorés. Quand il évoque Rhodes et le siège fait par Démétrios Poliorcète, il ne mentionne pas le colosse. Ce Romain semble méconnaître, voire dédaigner les réalisations du monde grec. On peut même « envisager que, si Vitruve s'est plu à parler ainsi du mausolée d'Halicarnasse, il le faisait parce que Auguste avait choisi ce modèle pour son propre mausolée sur le Champ-de-Mars ».

Strabon, géographe grec de la fin du I^{er} siècle av. J.-C., confirme que, de son temps, une liste existait déjà, proche de celle que reprend Philon de Byzance. Ainsi, il parle du Mausolée : « C'est à Halicarnasse que fut construit le tombeau de Mausole, ouvrage rangé au nombre des Sept Merveilles du monde... » ; puis du rempart de Babylone : « Sur le sommet de ce rempart, il a été fait un passage assez large pour que deux quadriges s'y croisent. On comprend qu'un tel ouvrage ait été rangé au nombre des Sept Merveilles du monde, sans oublier le jardin suspendu ».

3-Philon de Byzance

3-2.L'histoire du document

Il n'en existe qu'une copie unique, datant du Xe siècle, selon l'examen du manuscrit et de la calligraphie, mais pas plus loin que la première moitié de ce siècle. Sa présence a été attestée dans un monastère du mont Athos et il devait s'y trouver encore entre le XIV^e et le XV^e siècle, à peu près l'époque où on suppose qu'il est entré à l'université de Heidelberg, peut-être par l'intermédiaire de l'abbaye de Sponheim, fournisseur habituel de ses manuscrits.

En 1623, lors de la guerre du Palatinat, la ville de Heidelberg, foyer protestant, fut prise par Maximilien de Bavière, chef de la Ligue catholique. Le Pape en profita pour se faire transporter à grands frais la Bibliothèque palatine à Rome. Leo Allatius qui veilla au convoi, eut, en qualité de bi-

bliothécaire de la Vaticane, la tâche de procéder à un catalogue détaillé. Il était donc bien placé pour être le premier à découvrir l'intérêt du document de Philon, texte inscrit sous l'intitulé Palatinus 398.

En 1640, philologue de formation, Allatius, pour avoir l'honneur de l'editio princeps, le fait publier dans la hâte avec sa propre traduction latine, une édition que finalement les spécialistes jugent médiocre. Un Français, Boessiusd, helléniste averti qui, au cours d'une mission diplomatique auprès du Saint-Siège, avait repéré le texte vingt-huit ans plus tôt et y avait travaillé pour son loisir, pense alors que sa traduction est bien meilleure et la fait éditer en 1661 parmi un recueil de miscellanées. Mais son texte est trahi par un nombre déplorable de fautes d'impression qui le rendent inintelligible.

Sept Merveilles de antique

pour la pyramide de Khéops et le début du III^e siècle av. J.-C. pour le phare d'Alexandrie, considéré comme le plus récent. De nos jours, la merveille de Memphis existe encore, alors que toutes les autres ont disparu, après avoir souffert des incendies, des intempéries, des séismes, et aussi de la main de l'homme. Leur existence est attestée par des témoins archéologiques, exception faite des jardins suspendus de Babylone, dont il ne subsiste aucune trace et dont la réalité historique est mise en doute.

1-2.La liste de Philon

Le fonds commun le plus ancien a été transmis par Philon de Byzance, différent de son célèbre homonyme. Cependant, la liste ne s'est pas imposée tout de suite et a subi au fil du temps de multiples modifications. Jean-Pierre Adam n'en dénombre pas moins de dix-neuf variantes entre le II^e siècle av. J.-C. et le XIV^e siècle. Ce dont on est le mieux assuré, c'est que la liste qui nous intéresse n'a pu être établie définitivement avant l'érection du colosse de Rhodes, merveille régulièrement citée, ce qui implique qu'elle n'est pas antérieure au début du III^e siècle av. J.-C. D'un autre côté, Antipater de Sidon, poète grec dont on situe la mort à la fin du II^e siècle av. J.-C., a écrit une épigramme contenant la mention la plus ancienne d'une liste complète. La composition de la liste doit donc se situer entre ces deux dates.

La liste d'Antipater est l'une des trois qui concordent avec celle de Philon :

« J'ai contemplé le rempart de la superbe Babylone où peuvent courir les chars, le Zeus des bords de l'Alphée, les jardins suspendus, le colosse d'Hélios, l'énorme travail des hautes pyramides, l'opulent tombeau de Mausole ; mais quand je vis la maison d'Artémis qui s'élance jusqu'aux nues, tout le reste fut éclipsé, et je dis : « Hormis le sublime Olympe, l'œil d'Hélios vit-il jamais une chose semblable ! »

Philon de Byzance est le seul auteur ancien qui a écrit un texte entièrement consacré aux Sept Merveilles du Monde. Si on ne trouve pas chez lui la description du Phare, c'est que ce dernier n'avait pas encore supplanté le rempart babylonien qui, en contrepartie, est inclus. Il est à l'origine de la popularité de ces monuments.

3-1.L'auteur

Il n'y a plus, aujourd'hui, de philologues qui croient encore que le « Philon de Byzance de la Liste » soit l'ingénieur grec, auteur d'un ouvrage essentiel pour nos connaissances sur les techniques anciennes. C'est à la fin du XVIII^e siècle qu'un nommé Fabricius mit le premier en doute la personnalité de Philon, argumentant que ses descriptions techniques sommaires n'avaient aucune affinité avec

les connaissances du mécanicien renommé. Dans l'Antiquité, le nom de « Philon » était courant, comme était bien connue la ville de Byzance. Selon Jean-Pierre Adam, il a été dénombré pas moins d'une soixantaine de Philon, dont dix-neuf ont écrit, et parmi eux, Philon d'Héraclée qui fit un traité sur les Merveilles de Scythie, au Ve siècle. Le document n'ayant aucun repère chronologique, les spécialistes qui se sont penchés successivement sur le texte, ont tout de suite été persuadés que cet auteur était loin du style du « vrai Philon » et qu'il était d'une façon certaine un rhéteur appartenant à une école byzantine que ces philologues ont pu dater entre le IV^e et le VI^e siècle tout au plus, particulièrement en raison d'habitudes d'écriture spécifiques à des écoles de période bien définie.

4-À propos des Sept Merveilles

trente-six sont sculptées et l'une l'a été par Scopas et l'architecte qui présida à l'ouvrage fut Chersiphron. » L'architecte construit bien le premier temple mais le sculpteur ne travaille au second qu'au moins deux siècles plus tard.

4-3.Les Pyramides

Les Pyramides, pour la plupart des auteurs principaux, Hérodote, Diodore de Sicile, Strabon, Plin l'Ancien et aussi Philon, forment une merveille dans leur ensemble. Plin écrivait : « Les trois autres dont la renommée est universelle et que tous les navigateurs du fleuve ont l'habitude de voir... ». Ces trois sœurs qui ont toutes leur angle sud-est parfaitement aligné et leur porte d'entrée sur le côté nord ont autrefois paru indissociables.

4-4.Un couple inséparable

Selon la légende la mieux suivie, Artémise II aurait elle-même décidé de construire pour son époux et frère le splendide monument qui aurait consacré son amour conjugal. L'assertion de Plin que l'on trouve dans sa fameuse description du Mausolée a généralement pré-

valu. Cette version n'a jamais fait l'unanimité. Déjà, Vitruve avait écrit que c'est Mausole lui-même qui entreprit cette construction à sa propre gloire posthume. Ce prince suivait en cela une tradition de vanité très répandue à son époque chez les souverains.

4-5.Une ville mythique

Babylone, dont il ne reste presque rien, a livré, avec les Jardins, la Merveille la plus énigmatique. Si la tour colossale, peut-être celle dénoncée par les récits bibliques et considérée longtemps comme mythique, est bien décrite sur place par Hérodote, les Jardins, célébrés par plusieurs chroniqueurs, restèrent invisibles aux yeux de cet historien ; tandis que Ctésias au IV^e siècle av. J.-C., capable de passer en revue toutes les curiosités babyloniennes, construites ou relevées un siècle et demi à peine auparavant, les ignore complètement. Leur trace n'a pas été non plus retrouvée par les archéologues qui avaient pourtant mis au jour l'enceinte et la base de cette même tour appelée « Etemenanki ».

4-6.Un flou artistique

Le principal obstacle pour figurer les Sept Merveilles est l'insuffisance des informations qui nous sont parvenues. Les Jardins suspendus de Babylone, qui sont tout à la fois aisés et impossibles à reconstituer, en sont l'exemple le plus significatif. On peut, d'autre part, facilement concevoir qu'à l'époque de Plin les secrets de la construction de la pyramide de Khéops aient été perdus après tant de siècles. Parmi tous les auteurs qui ont parlé des pyramides, aucun n'en a donné une hauteur approchante.

4-7.Le chiffre 7

La liste des Merveilles doit probablement une part de sa célébrité à ce chiffre mystique. Cette notion, qui ne s'est pas formée bien sûr avec ces seuls monuments, aurait été transmise, selon Jean-Pierre Adam, par le courant philosophique pythagoricien. Les séries et les nombres premiers ont toujours fait l'objet d'une attention particulière.

K.Amel

Aquafaba

L'aquafaba est l'eau de cuisson des pois chiches. Le mot, inventé en 2015, est formé des mots latins aqua (eau) et faba (fèves). L'aquafaba est récupérée dans les pois chiches en conserve ou lorsqu'on les fait cuire soi-même. Elle est très appréciée des vegans et des personnes allergiques car c'est un excellent substitut à l'œuf. Comme le blanc d'œuf, l'aquafaba est en effet composée à environ 90 % d'eau et 10 % de protéines, dont de l'albumine, ce qui permet sa coagulation. On peut donc la monter en neige de la même manière. Le goût de pois chiches disparaît, et l'aquafaba se prête alors à toutes sortes de recettes : tarte au citron meringuée, île flottante, macarons, mousse au chocolat, gaufres ou crème glacée. Dans les recettes, comptez trois cuillères à soupe d'aquafaba

pour remplacer un œuf. Cette eau de pois chiche se conserve environ une semaine au réfrigérateur.

Fabriquer son aquafaba

- Faire tremper les pois chiches 12 heures dans une casserole d'eau.
- Les rincer et les faire cuire dans deux fois et demie leur volume d'eau pendant 1 h 30 à 2 h.
- Récupérer l'eau de cuisson et garder les pois chiches pour une autre utilisation. Il est conseillé de faire réduire encore l'aquafaba pour qu'elle « monte » mieux. À noter que l'eau de cuisson des haricots rouges, lentilles et autres légumineux peut être utilisée de la même façon.

B.Meriem

Pendant une période de quarantaine : Comment occuper son enfant ?

En période de confinement forcé et d'établissements scolaires fermés, les parents se creusent les méninges pour occuper leur progéniture. Certains doivent aussi gérer leur travail à distance. Pas facile de garder la tête froide et de trouver des activités dans ces conditions. Crèches, écoles, collèges, lycées et universités ont fermés leurs portes dans le but d'enrayer l'épidémie de coronavirus. Les musées, les restaurants, les piscines, les cinémas, et bientôt les parcs, sont également inaccessibles. Le choix des activités à proposer aux tout petits est donc restreint. Votre partenaire et vous êtes cloîtrés à la maison, un ordinateur vissé aux cuisses si vous avez opté pour le télétravail. Après le petit déjeuner, les enfants ne tardent pas à tourner en rond. Et au bout d'une heure, vous êtes déjà en train de crier dans chaque pièce de la maison. Comment éviter ce drame ? Et comment survivre à une période de confinement ? Voici quelques astuces :

S'organiser en amont

En fonction du type de travail que vous devez fournir, vous pouvez établir un planning avec votre partenaire pour que l'un de vous deux s'occupe des enfants, tandis que l'autre se consacre aux tâches professionnelles les plus urgentes. Si vous êtes parent d'un bébé ou d'un enfant très jeune, il sera plus simple de travailler pendant qu'il dort : tard le soir, tôt le matin, ou à l'heure de la sieste.

Expliquer

Même les plus jeunes peuvent comprendre la situation inédite que nous traversons. Trouvez les bons mots en fonction de l'âge

de l'enfant pour lui expliquer, sans dramatiser, le principe du virus et de la transmission, sans hésiter à nommer les choses et sans l'angoisser. Une fois qu'il a compris, il sera apte à entendre certaines consignes comme : "Maman doit travailler", ou alors : "Tu as le droit de regarder un dessin animé ce matin, mais pas plus."

Développer l'imaginaire

Le moment est venu de mettre à disposition tout le matériel caché dans les placards. "Jeux de société, peinture, bricolage, pâte à modeler, pâte à sel, coloriage, découpage, origami et puzzle" vont occuper votre progéniture pour un temps plus ou moins long. "La durée du temps de jeu indépendant varie en fonction de plusieurs critères, comme l'âge de l'enfant. Le fait qu'il soit enfant unique, donc habitué à jouer tout seul, va faire également la différence", indique la psychologue. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. "Vous pouvez laisser les petits barboter dans un bain avec de la mousse et des jouets, en les surveillant.

Faire du sport

Les adultes et les enfants doivent continuer à bouger, malgré les mesures de confinement, pour rester en forme. Vous pouvez pratiquer quelques exercices simples de gymnastique en famille, voire même tester des nouvelles pratiques, comme le yoga parents/enfants. Pour certains enfants, précise Pascaline Jouis, c'est même indispensable. "Il existe trois profils d'apprentissage, le visuel, l'auditif et le kinesthésique. Dans ce dernier cas, l'enfant apprend par le mouvement et le contact physique.

Microbe, virus, bactérie : quelle différence ?

Derrière les maladies que nous attrapons, se cachent toujours les mêmes coupables : les microbes. Mais tous ne sont pas forcément dangereux. Alors, qu'est-ce réellement qu'un microbe ? Que signifie donc ce terme ? Quelle différence y a-t-il entre un virus et une bactérie ?

Le terme microbe signifie « petite vie ». Il a été inventé par le chirurgien français Charles-Emmanuel Sédillot en 1878 pour désigner tous les êtres vivants qui ne se voient qu'au microscope et qui provoquent des maladies. On sait maintenant que ce terme commode n'est pas très scientifique. Il mélange en effet des micro-organismes très différents : bactéries, virus, protozoaires, algues unicellulaires, champignons... Les premières bactéries observées avaient des formes de bâton (bakteria en grec). Les bactéries sont des êtres vivants microscopiques, donc des microbes, constitués d'une unique cellule entourée d'une paroi et dépourvue de noyau (elles font partie des organismes procaryotes). Elles mesurent autour de 1 µm (une bactérie est donc cinquante fois plus fine qu'un cheveu) et sont le plus souvent en forme de bille ou de bâ-

tonnet. Les bactéries sont les premières formes de vie apparues sur Terre il y a plus de trois milliards d'années et elles colonisent encore la totalité des milieux terrestres. Beaucoup d'entre elles ne sont pas nocives, certaines s'avèrent même bénéfiques pour l'Homme (elles nous aident à digérer, par exemple), mais d'autres sont à l'origine de maladies graves comme la peste, le choléra, la tuberculose ou, moins terrible, l'angine. Les antibiotiques empêchent la multiplication des bactéries.

Les virus, des éléments génétiques parasites

Le virus (qui signifie « poison » en latin) représente un agent infectieux réduit à son strict minimum : une capsule en protéines (appelée capside) protégeant un brin de matériel génétique codant pour lui-même et la capsule. Pour se multiplier, le virus, environ vingt fois plus petit qu'une bactérie, doit rentrer dans la cellule hôte et parasiter ses fonctions de réplication. Les virus sont tous à l'origine de maladies : poliomyélite, grippe, rage, Sida, varicelle... Les antibiotiques n'ont aucun effet contre les virus.

Les conseils pour manager les nouvelles générations

Les nouvelles générations sont présentes sur le marché et donnent du fil à retordre aux anciennes qui étaient habituées à des attentes différentes de la part des collaborateurs. Aujourd'hui, manager ne se fait plus de la même manière et il ne suffit pas de donner un salaire pour que l'engagement soit présent. Avec un avenir incertain et des technologies omniprésentes, on peut comprendre que l'évolution soit naturelle.

Ne pas croire que l'argent fait tout

Si la contrepartie du travail était autrefois les espèces débouchantes et qu'elles restent importantes sinon ils feraient du bénévolat, les jeunes sont moins sensibles à l'argent qu'autrefois. De nombreuses études montrent que le salaire a perdu de l'importance à leurs yeux et ils aspirent désormais à quelque chose de plus. Attention tout de même car il existe des profils pour lesquels le salaire et primes demeurent le premier critère. S'il n'est plus le seul élément qui permet de faire de la rétention ou de l'attraction, il reste à prendre compte souvent comme le premier critère.

Donner un sens qui va au-delà de faire de la croissance

Aujourd'hui, l'entreprise doit donner du sens à l'action et l'entreprise responsable est en vogue. Les salariés cherchent à mettre du sens

dans leur action et ne désirent plus rejoindre les multinationales qui n'ont pas de politique RSE. Pour attirer les talents, l'aventure joue un grand rôle et être une entreprise qui œuvre pour un but qui va au-delà de la croissance est devenu un critère de choix. Si on considère la rétention des talents, il est même presque devenu nécessaire d'aller plus loin et de mettre en exergue l'impact de l'action de chacun dans ce but. Certaines entreprises n'hésitent pas à créer des tableaux de bord dynamiques qui montrent chaque jour la progression vers l'objectif de l'entreprise et l'impact de chaque service sur sa réalisation.

Prendre en compte les nouvelles technologies

Les nouvelles générations sont nées avec les nouvelles technologies. Vouloir s'en passer est un peu devenu signe d'obsolescence pour eux. Fonctionner à l'ancienne avec des tonnes de papier à remplir à la main n'est pas dans leur habitude de fonctionnement et vous pourriez vite les dissuader de vous rejoindre si vous ne mettez pas en place des habitudes de travail qui sont dans l'air du temps. Ils sont nombreux à maîtriser parfaitement des outils comme Skype, What's App ou les réseaux sociaux comme Instagram. Ils seront souvent force de proposition en l'occurrence et il faudra parfois savoir vous mettre à la page.

Avoir plus de souplesses

Il s'agit d'une génération qui aspire à plus de souplesse. Il n'y a qu'à voir le nombre d'entre eux qui cherchent à créer leur entreprise pour comprendre que l'indépendance est une clé du management moderne. La flexibilité sur les horaires quand elle est possible reste fortement appréciée. Aussi, la possibilité de travailler exceptionnellement à distance reste un argument de taille notamment si cela leur permet de gérer les soucis personnels. Les vies privée et professionnelle s'étant aujourd'hui fortement entremêlées depuis l'apparition des smartphones avec une connexion permanente aux emails, la souplesse joue un rôle majeur.

L'ambiance avant tout

Même si cela semble parfois illusoire dans certaines sociétés, le bien-être au travail joue un rôle capital pour d'autres. L'ambiance doit être détendue et le lieu de vie agréable. Influencées par les propositions de la Silicon Valley, certaines pratiques comme disposer d'un babyfoot/ table de ping pong sont devenues courantes dans les entreprises quelles que soient leur taille. Les espaces de coworking en proposent et les entreprises n'hésitent plus à les rejoindre pour bénéficier de l'ensemble de ces avantages et attirer toujours plus de monde. Le cadre de travail est au-

jourd'hui essentiel et proposer un cadre trop sévère peut vite les lasser. Une fois que vous avez vécu avec le café à disposition, il peut être difficile de se voir travailler sans les avantages des entreprises qui cherchent à procurer le bien-être de leurs collaborateurs.

Le team building

On le remarque peu mais pourtant sa présence dans toutes les interviews des entreprises qui souhaitent attirer. Aujourd'hui, les managers n'hésitent plus à inviter leurs équipes en dehors du lieu de travail à aller boire un verre par exemple. Le team building s'est imposé partout que ce soit à l'échelle d'un groupe au travers de séminaires, de pôle avec des concours par exemple ou plus simplement d'initiatives locales. Certains managers sont d'ailleurs surpris d'entendre des réflexions lors d'entretien comme « Ah bon, votre séminaire ne se fait pas à New York ? ». S'il n'est pas nécessaire de traverser l'Atlantique, l'esprit d'équipe tient un rôle fondamental. Il vous faudra donc faire attention à ne pas recruter quelqu'un qui le détruirait.

Bien prendre en compte l'accueil

Quand un salarié arrive, il est souvent perdu. L'accueil de chaque nouvel arrivant est aujourd'hui une nécessité pour les entreprises qui ne laissent plus rien au hasard.

Entre kit d'accueil, formation, intégration pendant plusieurs semaines, il est clair qu'elles font tout pour intégrer le plus rapidement possible les nouveaux venus. Certaines entreprises créent des vidéos d'accueil permettant d'expliquer tout le fonctionnement de l'entreprise afin que chacun connaisse son fonctionnement global.

L'évolution de poste

On néglige très souvent la formation dans les entreprises. L'évolution de poste et le changement sont devenus cependant une des clés du management de la nouvelle génération. Elle ne cherche plus à rentrer dans une routine et veut souvent pouvoir relever des challenges et acquérir des compétences qui valorisent leur cv. La nouvelle génération se lasse plus vite et il vous faudra prendre en compte les aspirations de chacun et savoir vers quoi elle veut aller. Elle n'hésite plus à apprendre et se former. Si les jeunes ne peuvent pas chez vous, nul doute qu'ils iront voir si l'herbe est plus verte ailleurs.

En fin de compte, la nouvelle génération n'est pas si différente de l'ancienne si ce n'est par sa maîtrise des nouvelles technologies, sa volonté d'œuvrer pour quelque chose qui a du sens, une frontière vie privée vie professionnelle souvent plus perméable et son envie d'œuvrer dans des conditions plus agréables de travail.

Covid-19/Chlef

FERMETURE DE TROIS CRÈCHES ET MISE EN DEMEURE À SIX AUTRES



La direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS) de Chlef a pris une décision de fermeture de trois crèches, et a adressé des mises en demeure à six autres, pour non-respect du protocole sanitaire de prévention contre la propagation du nouveau coronavirus, a-t-on appris, mardi, auprès de ses services.

"Une décision de fermeture définitive d'un jardin d'enfant et une autre portant fermeture provisoire de deux autres crèches a été prise, dans le cadre de sorties d'inspection pour le contrôle de la reprise des activités des établissements de la petite enfance et leur respect du protocole sanitaire de prévention", a indiqué à l'APS, le directeur de l'action sociale, Dehimi Abdelkader, signalant également que "des mises en demeure ont été adressées à six autres crèches".

Selon ce même responsable, ces décisions, visant à "préserver la santé des enfants, au même titre que celle des employés des crèches, et à prévenir la propagation du nouveau coronavirus", sont intervenues suite à des plaintes de parents d'enfants signalant un non-respect du protocole sanitaire préventif.

Des visites-surprises ont été programmées au niveau des crèches concernées, ou il a été enregistré des infractions liées au non-respect des mesures du protocole sanitaire dont l'"exploitation de plus de 50 % des capacités de la structure, absence de tests de dépistage de la Covid-19 pour les employés, non-respect de la distanciation physique et indisponibilité de bavettes et de gel hydro-alcoolique", a indiqué M. Dehimi.

Selon les rapports réalisés par les services compétents de la même direction, dans 51 jardins d'enfants, "d'autres structures risquent d'être fermées si elles ne respectent pas le protocole sanitaire en vigueur", a ajouté le même responsable, qui a salué l'application de mesures préventives dans d'autres crèches alors que "certaines n'ont pas repris leurs activités, en raison de la situation épidémiologique, marquée par une hausse des cas de contamination", a-t-il observé.

Depuis la reprise des activités des crèches le 1er septembre dernier, la DASS de Chlef a lancé de nombreuses campagnes de sensibilisation pour le respect et l'application stricte du protocole sanitaire préventif, tandis que les sorties d'inspection se poursuivent toujours pour toucher le reste des crèches et établissements du secteur.

La wilaya de Chlef compte 86 jardins d'enfants agréés. A ce jour aucun cas de Covid-19 n'a été enregistré par le secteur de l'Action sociale et de la solidarité, a-t-on appris de même source.

ASMA .R

MDN

Arrestation de 45 narcotrafiquants et saisie de plus de 16 quintaux de kif

Une importante quantité de kif traité s'élevant à plus de 16 quintaux, introduite via les frontières avec le Maroc, a été saisie et 45 narcotrafiquants ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), en coordination avec les différents services de sécurité, durant la période du 10 au 17 novembre, selon un bilan rendu public mardi par le ministère de la Défense nationale (MDN).

"Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans notre pays, des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité, 45 narcotrafiquants et saisi, lors d'opérations distinctes, d'énormes quantités de kif traité s'élevant à 16 quintaux et 21,762 kilogrammes ayant été introduites via les frontières avec le Maroc", précise le MDN. Détaillant ces opérations exécutées "dans la dynamique des efforts continus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme", le MDN souligne qu'un détachement de l'ANP "a intercepté, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale et ceux des Douanes, deux (02) narcotrafiquants et saisi 9 quintaux et 56,05 kilogrammes, dans des opérations distinctes à Naâma, tandis que d'autres détachements de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les services de la Sûreté nationale à Oran, 6 narcotrafiquants et saisi une autre quantité



de la même substance, s'élevant à 2 quintaux et 84,5 ilogrammes".

Selon la même source, "37 narcotrafiquants ont été appréhendés, 381,212 kilogrammes de kif traité et 252221 comprimés psychotropes ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à Béchar, Tlemcen, Mostaganem, Rélizane, Constantine, Tébessa, Batna, Oum El-Bouaghi, Khenchela, Bejaïa, Aïn Defla et Djelfa". Par ailleurs, "des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam et Bordj Badji Mokhtar, 112 individus et saisi 5 camions, 6 véhicules, 30 groupes électrogènes, 24 marteaux piqueurs, 5 détecteurs de métaux, 180 sacs de mélange de pierres et d'or brut, ainsi que des outils de détonation et d'autres

équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illégal", indique le communiqué.

Les services de la Gendarmerie nationale "ont arrêté, quant à eux, 7 individus et saisi 13 fusils de chasse et 2500 unités d'articles pyrotechniques, lors d'opérations distinctes menées à Constantine, Khenchela, M'sila, Chlef, Bordj Bouarridj, Skikda, Bejaïa, El Oued, Ghardaïa et Djanet", ajoute-t-on.

"De même, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 58581 litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk-Ahras, Tindouf et Bordj Badji Mokhtar", souligne la même source. Dans un autre contexte, les Garde-côtes et

les services de la Gendarmerie nationale "ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 290 individus à bord d'embarcations pneumatiques et artisanales à Annaba, Skikda, El-Tarf, Boumerdès, Oran, Mostaganem, Aïn Témouchent et Tlemcen, alors que 108 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Illizi, Tlemcen, Adrar, Sidi-Bel-Abbès et El-Tarf", précise encore le MDN. Il a estimé, à ce titre, que "ces multiples opérations ayant abouti à des résultats qualitatifs reflètent le haut professionnalisme, la veille et la disponibilité permanentes de nos Forces armées à travers tout le territoire national

H.K

Bouira/Covid-19

PLUS DE 11.500 INFRACTIONS LIÉES AUX VIOLATIONS DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION DEPUIS MARS (SÛRETÉ)

Plus de 11.500 infractions liées au non-respect et à la violation du confinement partiel et des dispositions de prévention contre la Covid19, ont été enregistrées depuis mars dernier à Bouira, selon un bilan des services de la sûreté de la wilaya. Le chargé de la communication de la Sûreté, le commissaire de police, Samir Toutah, a expliqué à l'APS que sur le total du nombre des infractions liées aux violations du dispositif préventif contre le coronavirus, 4938 sont relatives au non-respect du confinement partiel, a expliqué le commissaire Toutah. Selon les détails fournis par le même responsable, 1278 infractions liées au non-respect du port du masque de prévention contre la Covid-19, ont été enregistrées depuis le début de l'entrée en

vigueur du confinement partiel à Bouira. Pour ce qui est de la distanciation physique, les unités de la Sûreté de la wilaya ont établi 480 procès liés à des infractions commises par des citoyens en cette période de crise sanitaire. Toujours dans le cadre de la mise en application rigoureuse du plan de prévention mis en place par les autorités locales de la wilaya, les services de la sûreté ont mis en fourrière 1378 véhicules dont les conducteurs ont violé les mesures du confinement partiel instauré dans la wilaya. Ils ont aussi enregistré près de 700 infractions relatives au non-respect du protocole sanitaire dans les espaces commerciaux ainsi que dans les moyens de transport de voyageurs. "Par ces mesures de représailles, nous voulions lutter davantage contre la propagation du virus

de la Covid-19 et obliger les gens à se méfier davantage de cette menace", a souligné le commissaire Toutah. Il a regretté que des personnes soient encore "insouciantes" face à la "menace et au risque du virus invisible sur la santé publique", insistant que "les citoyens doivent se rendre compte de la gravité de l'heure et respecter le confinement et les protocoles de santé et de prévention pour espérer sortir sains et saufs de cette crise pandémique". A Bouira, la situation pandémique s'est aggravée davantage ces dernières semaines avec la recrudescence des cas dans les différentes régions de la wilaya notamment à M'Cheddallah, Bechloul, El Asnam, Aïn Bessam, Taghzout Bordj Okhris, selon les services de la direction de la santé publique DSP.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
0213957070

COMPTIL NUMERO

005001122145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

ALGÉRIE : "JE ME SUIS DONNÉ À FOND SUR LE TERRAIN" (HALAÏMIA)

Le défenseur international algérien Réda Halaïmia, titularisé lors des deux matchs face au Zimbabwe, comptant pour les 3e et 4e journées des qualifications de la CAN-2021 au Cameroun, a assuré s'"être donné à fond sur le terrain". "Je remercie le sectionneur Belmadi de m'avoir donné sa confiance. Je me suis donné à fond sur le terrain, j'espère donner encore plus pour l'équipe nationale à l'avenir. Je ne me suis pas senti comme novice, puisque les joueurs ont facilité mon intégration", a indiqué Halaïmia dans un entretien vidéo diffusé mardi sur la chaîne YouTube de la FAF. Le sociétaire de K. Beerschot V.A (Div.1 belge) a signé ses deux premières titularisations en matchs officiels sous le maillot national face au Zimbabwe : jeudi dernier au stade du 5-Juillet (3-1) et lundi à Harare (2-2). "Je ne peux pas dire que j'ai arraché une place de titulaire. Celui qui est prêt est le mieux placé pour jouer. Nous constituons d'abord un groupe, ce sont les meilleurs qui entrent sur le terrain", a-t-il ajouté. L'ancien joueur du MC Oran (24 ans) a été derrière l'ouverture du score d'Andy Delort, en délivrant sa première passe décisive en sélection. "Je suis très fier d'être le passeur décisif sur le premier but. J'ai donné le meilleur de moi-même. Cela va beaucoup m'encourager en vue des prochains rendez-vous". Avant de conclure : "Nous avons décroché un point qui nous permet d'assurer notre qualification à la CAN-2021. Nous avons une très bonne équipe, le plus important est de préserver cette dynamique. Nous devons continuer à travailler pour colmater les brèches et éviter d'encaisser trop de buts, en suivant les consignes du sélectionneur".

(A.P)

ATHLÉTISME/MARATHON DE PARIS L'ÉDITION 2021 REPOUSSÉE À L'AUTOMNE

Le marathon de Paris, dont l'édition 2020 a été annulée en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a été repoussé au 17 octobre 2021, précédé le 5 septembre par le semi-marathon, rapporte mardi L'Equipe. Traditionnellement organisé en avril, un temps repoussé à cet automne avant d'être définitivement annulé cette année, le prochain marathon de Paris aura lieu à l'automne 2021.

L'organisateur, Amaury Sport Organisation, a envoyé mardi un courrier à tous les inscrits 2020 en leur laissant le choix de participer aux éditions 2021 du semi (le 5 septembre) et du marathon (le 17 octobre), ou de se faire rembourser... ou encore de se laisser le temps de la réflexion puisque les inscriptions n'ouvriront officiellement qu'en mars prochain. En se décalant à l'automne, Paris s'écarte au maximum des effets de la pandémie de Covid-19 qui a eu raison de l'immense majorité des événements de masse cette année puisque certains experts estiment qu'un vaccin pourrait y avoir mis un terme d'ici l'été prochain, ajoute la même source. Ce choix est celui de presque tous les grands marathons. Il y aura embouteillage à l'automne 2021 avec Berlin le 26 septembre, Londres le 3 octobre, Chicago le 10, Paris le 17 donc, Rotterdam le 24 et New York le 7 novembre. Conséquence de ces reports en masse, les athlètes désireux de se qualifier pour les JO de Tokyo, reprogrammés l'été prochain, n'auront donc que peu de possibilités de le faire d'ici là.

A.R

FOOT / ITALIE : NOUVEAU CAS DE COVID DANS L'ENCADREMENT DE L'AC MILAN

Un nouveau membre de l'encadrement de l'AC Milan, leader du championnat d'Italie de football, a été testé positif au Covid-19, a annoncé mardi le club, deux jours après le dépistage positif de l'entraîneur Stefano Pioli. L'entraîneur-adjoint "Giacomo Murelli, qui s'est placé en isolement depuis samedi après le test positif de Pioli, souffre aussi de symptômes légers", ont indiqué les "Rossoneri" dans un communiqué. Agés respectivement de 55 et 56 ans, Pioli et Murelli manqueront donc le prochain match de Serie A, dimanche contre Naples (3e). Ils pourraient également être absents lors de la quatrième journée de la phase de groupes de Ligue Europa, le 26 novembre à Lille.

A.R

Football / Transfert ISLAM SLIMANI CONVOITÉ PAR L'AS SAINT-ETIENNE



L'international algérien Islam Slimani serait convoité par la formation française de l'AS Saint-Etienne, à la recherche d'un attaquant de pointe de métier pour le mercato hivernal afin de renforcer un secteur en manque d'efficacité, a rapporté L'Equipe.fr.

Figurant actuellement dans l'effectif des "Foxes" de Leicester (Premier League anglaise), mais écarté des plans de son entraîneur Brendan Rodgers, Slimani ne joue plus et s'est contenté depuis le coup d'envoi de la nouvelle saison 2020-2021 d'une seule apparition, lors d'une entrée de 19 minutes en octobre face à Aston Villa.

A cause de sa situation difficile qui l'a

écarté momentanément de la sélection nationale, l'attaquant algérien, dont le contrat avec les "Foxes" court jusqu'en juin prochain, pourrait trouver une porte de sortie lors de l'ouverture du mercato d'hiver en janvier prochain, si l'opportunité de l'AS Saint-Etienne se confirme, a ajouté le quotidien sportif français.

La formation française se serait montrée intéressée par les services de Slimani. Le manque d'efficacité de sa ligne offensive, avec seulement dix buts inscrits depuis le début de saison, aurait poussé les "Verts" à jeter leur dévolu sur l'ancien attaquant du Sporting Lisbonne (Portugal) pour épauler Romain Hamouma et le jeune international français U19 Charles

Abi.

Le club du Forez pourrait passer à l'action à partir de l'ouverture du mercato le 2 janvier prochain, selon la même source qui, toutefois, a relevé la question du salaire du meilleur buteur en activité de la sélection nationale (30 buts en 69 sélections) pouvant poser problème.

Emargeant aux alentours de 380.000 livres par mois, les dirigeants stéphanois devront être amenés à revoir leur enveloppe de recrutement à la hausse pour attirer le numéro 13 des "Verts". Un recrutement devenu cependant nécessaire pour l'ASSE après avoir échoué à faire venir l'attaquant Mbaye Niang en clôture du mercato estival.

Foot/ Supercoupe d'Algérie (CR Belouizdad) " Les joueurs ont hâte de rejouer un match officiel " (Dumas)

L'entraîneur français du CR Belouizdad Franck Dumas, a déclaré hier que ses joueurs piaffent d'impatience de rejouer un match officiel, à moins d'une semaine de la Supercoupe d'Algérie de football face à l'USM Alger, prévue le samedi 21 novembre au stade olympique du 5-Juillet. " On se prépare dans les meilleures conditions, ça travaille bien. On fait de bonnes séquences de jeu. Les joueurs ont hâte de rejouer un match officiel, ça fait tellement longtemps. Ce qui est dommage, c'est l'absence du public, ce qui va un peu casser l'ambiance", a indiqué le coach du Chabab dans un entretien accordé à la chaîne YouTube du club algérois. Le match de la Supercoupe d'Algérie verra marquer le début de la saison 2020-2021, et constituera le premier rendez-vous officiel, huit mois après la suspension des compétitions en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19). " Nous avons l'ambition de ramener quelque chose à la maison. Je suis quelqu'un qui a envie de tout gagner. Si je vais tout remporter cette



saison, je ne vais pas me gêner. Les seules personnes qui pourront nous donner des limites ce sont nos adversaires. Le club a de l'ambition, mais il faut garder les pieds sur terre", a-t-il ajouté. " Nous travaillons pour être compétitifs pour le championnat et la Ligue des champions de la CAF. Tout le monde veut gagner un trophée, à nous d'être cohérents dans ce qu'on fait, dans ce qu'on dit ", a-t-il souligné. Engagé en Ligue des champions, le champion d'Al-

gérie 2020, affrontera la formation libyenne d'Al-Nasr au tour préliminaire, dont la première manche se jouera le dimanche 29 novembre au stade du 5-Juillet (17h00).

" Nous allons aborder cette Ligue des champions pour prouver que le football algérien mérite sa place dans cette compétition, et mérite également d'avoir de bonnes places", a-t-il conclu.

p.p

Judo (Open de Dakar) Le Sénégal remporte le tournoi avec un total de 17 médailles

Le Sénégal s'est adjugé l'Open international de judo, disputé à Dakar avec un total de 17 médailles dont six en or, devant le Cap Vert (2 or) et la Côte d'Ivoire (1 or et 1 argent), pour une participation de 56 athlètes dont 20 filles représentant 16 pays. Engagés avec 28 judokas -- le plus important contingent du tournoi --, les Sénégalais (hôte du tournoi) ont laissé aucune chance à leurs adversaires, enchaînant de bons résultats, après ceux obtenus il y a une semaine, à l'Open de Yaoundé avec une 1 or et 2 argent.

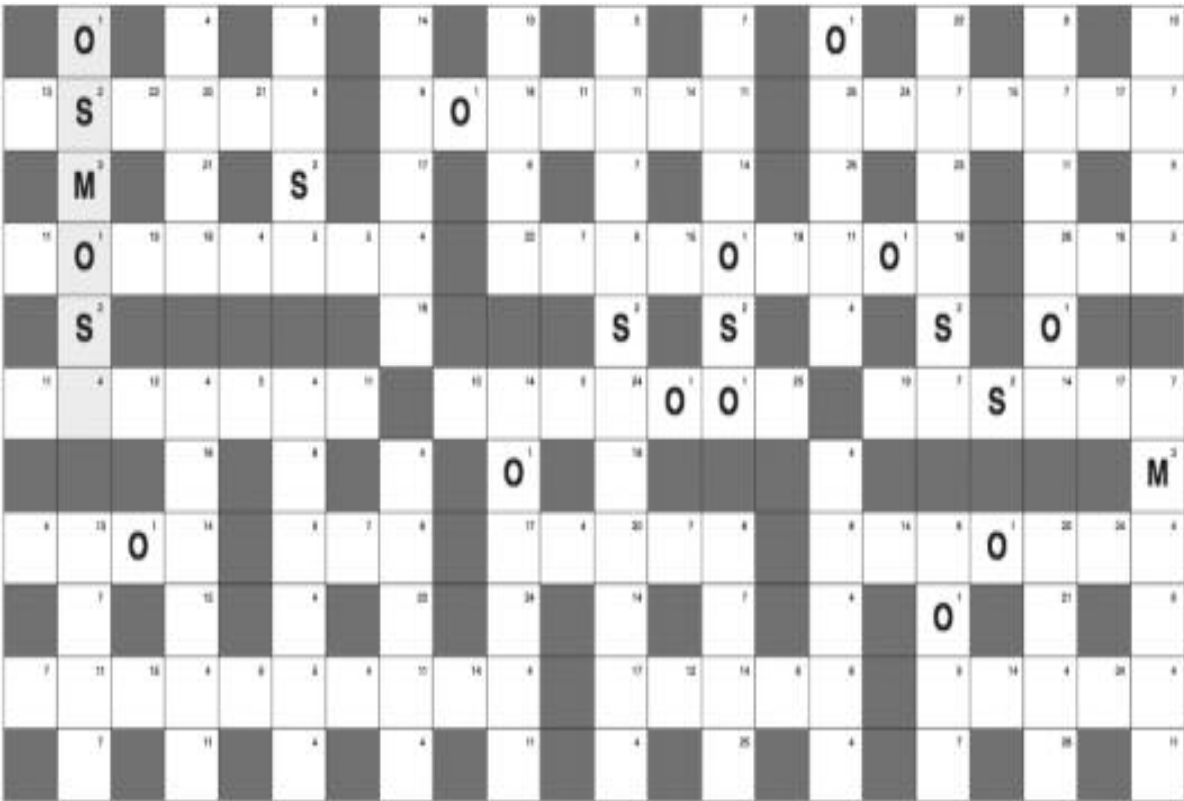
Les tournois de Dakar et de Yaoundé

sont les deux compétitions organisées, jusqu'à présent, par l'Union africaine de judo (UAJ), après plusieurs mois d'arrêt. Pour l'UAJ, les tournois de Yaoundé et Dakar sont une occasion pour les judokas, notamment du continent, d'engranger de précieux points en vue d'une qualification aux Jeux olympiques de Tokyo l'été prochain. Outre ces tournois, le mois de décembre (17-20) sera marqué par l'organisation des 41es championnats d'Afrique (kumité), individuel et par équipes (hommes et ames) à Madagascar où 126 judokas dont 46 dames de 27 nations se sont déjà inscrits pour la compétition. Programmée en

premier lieu du 24 au 26 décembre, après celle des cadets, juniors et kata, la 41e édition des Championnats seniors a été avancée au 17 décembre, alors que ceux des jeunes catégories ont été annulés. "La compétition des seniors a été maintenue en raison de son importance pour les athlètes de cette catégorie en quête de qualification aux Jeux olympiques de Tokyo (24 juillet-6 août 2021). Pour cela, ils ont besoin de maximum de points et ce rendez-vous continental en propose 700 pour les futurs champions", a indiqué l'instance africaine.

(A.P)

Mots codés

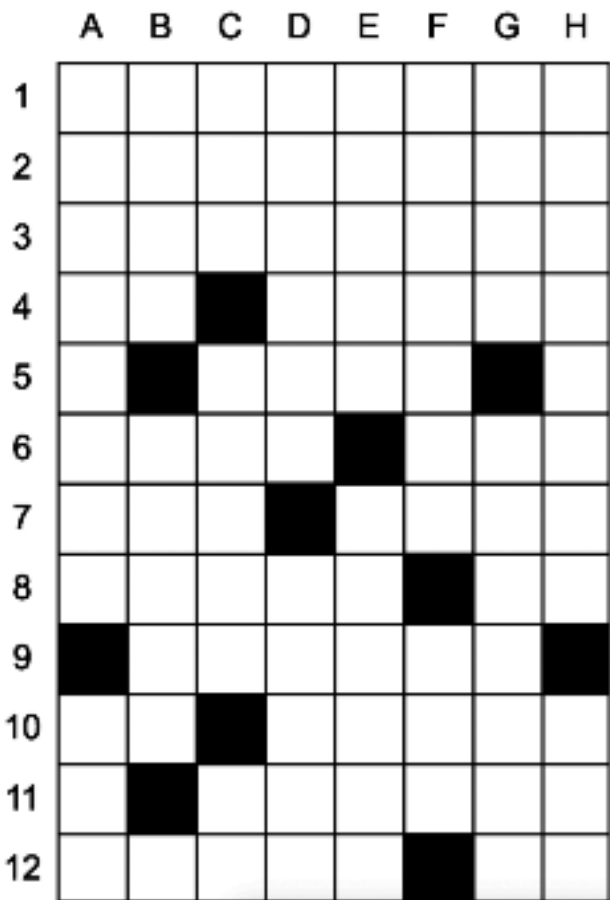


Mots mélangés

- ABORDABLE
- ABREUVER
- ALCHIMIE
- ALLO ARGUE
- BAROUD
- CHEVEU
- CHIFFRE
- CIRQUE
- CONCOURS
- EFFUSION
- ELECTEUR
- ETONNE
- FLOUE
- FOIRAIL
- HERBICIDE
- IRIS
- OLIVAIE
- PIGE
- PLASTIQUE
- RACAILLE
- RAPER
- RIDE
- RIPAILLE
- SHORT
- SKIPPER
- SUCRE
- TASSE
- TETINE
- TIE-BREAK
- TUILERIE
- VALLEE
- VOLER

S E E A E T E D A F E S S A T R
R K D R B U U F O L R T R R E U
U A I I F O Q I F O C G O V T E
O E C P R F R I L U U H U N I T
C R I A P A I D T E S E I A N C
N B B I I E C H A S R I V M E E
O E R L G L R L C B A I O E I L
C I E L E E L L A V L L E N H E
S T H E V O L E R O R E P A R C

Mots croisés



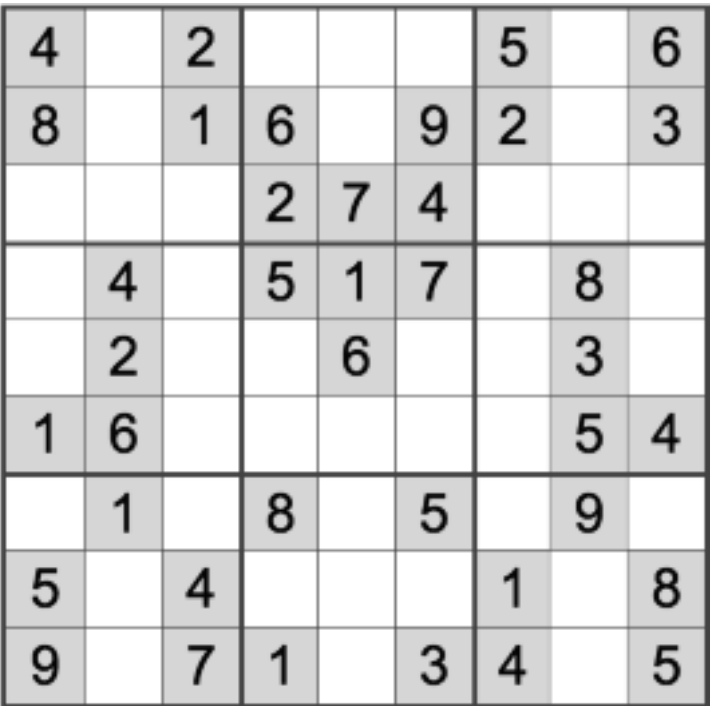
HORIZONTALEMENT :

- 1. Qui rapportent, lorsqu'il s'agit d'affaires.
- 2. Qui ne porte qu'une rose.
- 3. Herbe au goût anisé.
- 4. Inutilisable. Qualifie un certain acide.
- 5. Qui doit être débité.
- 6. Maison en Russie. S'entend sur le court.
- 7. Près de ses sous. Glorifié.
- 8. Velouté en bouche. Conifère.
- 9. Qui fatigue beaucoup.
- 10. Phase de la Lune. Des vers bien travaillés.
- 11. Département de Orléans.
- 12. Canal souterrain. Titre de prince abrégé.

VERTICALEMENT :

- A. Endroits haut perchés. Lieu de duel, autrefois.
- B. Elles sont à la page. Plus noir que gris.
- C. Activité bien ciblée. Totalement hermétique.
- Patron chez les Normands.
- D. Stupéfia. Autochtone de Mélanésie.
- E. Très au courant du Coran. Est arrivé après JeanPaul.
- F. Le sanglier s'y vautre. Une précision dans l'adresse.
- G. Une île pour les poètes. Qui sont d'un ordre indéterminé.
- H. Le tri l'est toujours. Un des caractères grecs.

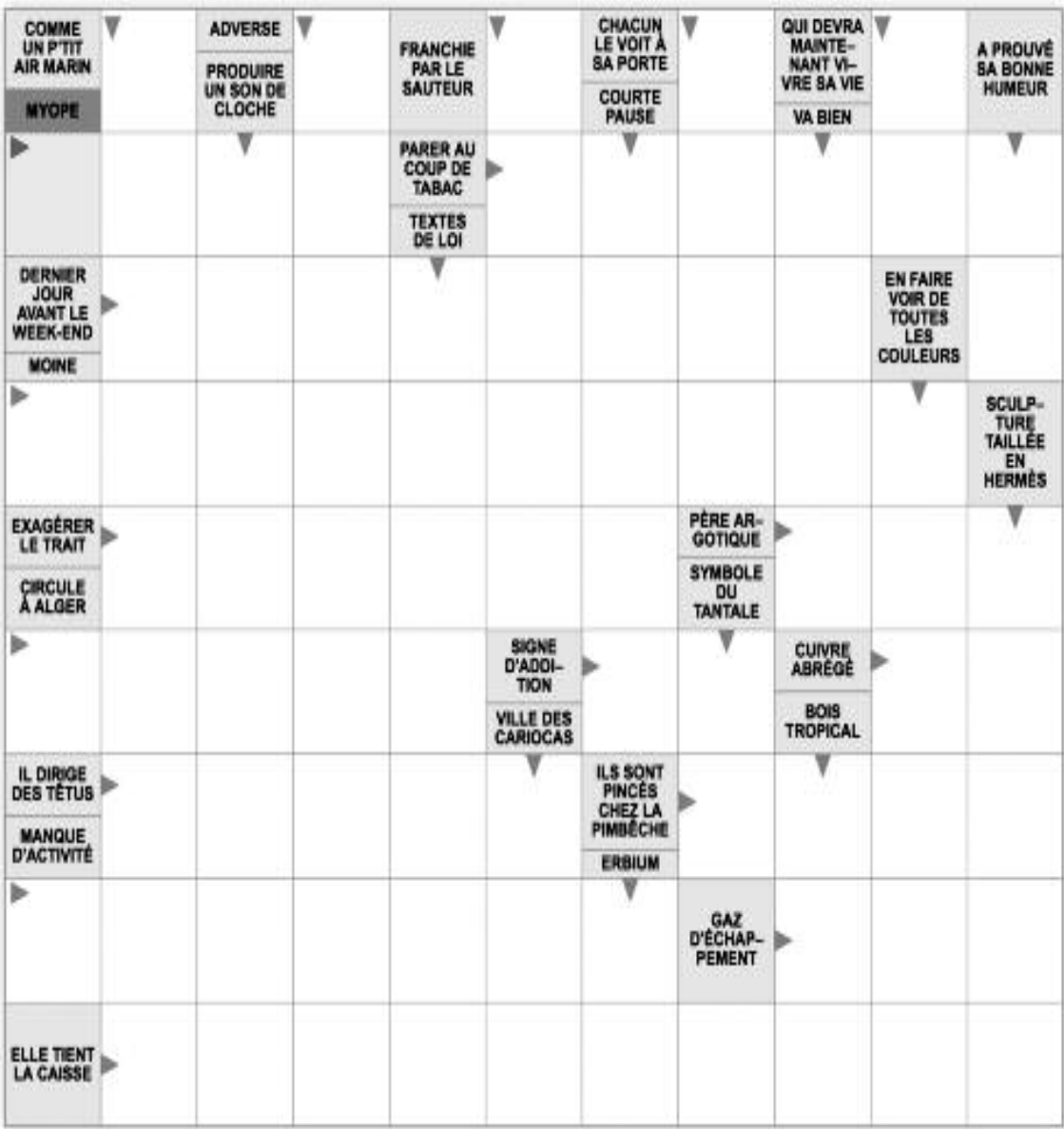
Sudoku



5	9	4	3	2	1	7	8	6
8	2	1	6	9	7	4	3	5
7	6	3	5	4	8	9	2	1
4	5	7	2	3	6	8	9	1
1	3	6	8	9	4	5	2	7
2	8	9	7	1	5	6	4	3
6	1	8	4	7	2	3	5	9
3	4	2	6	5	9	1	7	8
9	6	7	5	8	3	2	6	4

Solution
sudoku

Mots fléchés



Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Prévu aujourd'hui au tribunal de Tipaza le procès d'Abdelkader Zoukh renvoyé au 28 novembre

Le procès d'Abdelkader Zoukh, ancien wali de la capitale n'a pas eu lieu, hier, au tribunal de Tipaza. Impliqué dans trois affaires de corruption, l'ancien wali d'Alger sera, ainsi, jugé le 28 novembre prochain. La décision prise par le président du tribunal a été motivée par une demande insistante de la défense qui a mis en avant l'absence de l'avocat principal constitué au profit de l'accusé Zoukh. Tout en soulignant que l'affaire sera jugée le 28 novembre prochain et que nul renvoi ne sera possible, le juge a estimé que « les avocats de la défense ont eu le temps nécessaire pour étudier les trois dossiers et préparer leurs défenses ». Pour rappel, l'ex wali d'Alger est poursuivi dans trois affaires de corruption, dont une reportée pour la 3ème fois consécutive, et les deux autres reportées pour la 2ème fois. Dans la première affaire, Abdelkader Zoukh comparaît en tant qu'accusé principal. 11 personnes sont citées comme témoins, dont l'ex-minis-

tre Abdelghani Zaâlane, poursuivi dans une autre affaire avec d'autres accusés arrêtés, parmi lesquels Tahkout Mahieddine, Tahkout Rachid, Tahkout Bilal, et Tahkout Hamid. Les chefs d'accusation retenus contre l'ex-wali d'Alger, dans cette affaire, sont « offre délibérée de privilèges non justifiés à un tiers lors de la conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, et offre d'exonérations fiscales et de réductions sans justificatif légal ». Dans la 2ème affaire, dans laquelle Zoukh comparait également, en tant qu'accusé principal, au moment où Ali Haddad, arrêté dans d'autres affaires, sera cité en tant que témoin, aux côtés d'autres parties. Les chefs d'accusation retenus contre l'ex-wali d'Alger dans cette affaire sont l'« offre de privilèges non justifiés à un tiers, et abus de fonction », selon l'arrêt de renvoi du tribunal. Pour ce qui est

de la 3ème affaire, dans laquelle nombre de témoins sont cités, dont l'ancien directeur général de la sûreté nationale (DGSN) Abdelghani Hamel, l'ex-wali d'Alger est poursuivi pour, notamment, « dilapidation délibérée de deniers publics par un fonctionnaire », « utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de sa fonction », « abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtention d'avantages pour un tiers ». Le procès de l'ex-wali d'Alger Abdelkader Zoukh se déroule à Tipaza, au titre de la procédure de privilège de juridiction, qui stipule qu'un haut fonctionnaire doit être jugé par un tribunal ne relevant pas la compétence territoriale des faits pour lesquels il est poursuivi, sachant que les faits de cette affaire se sont déroulés dans la wilaya d'Alger. Le Conseiller enquêteur auprès de la Cour suprême, avait précédemment ordonné la mise sous contrôle judiciaire de l'ex wali d'Alger, rappelle-t-on.

Le président de l'APN, M. Slimane Chenine l'a annoncé, hier Le président Tebboune bientôt de retour au pays

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, sera bientôt de retour au pays. C'est ce qu'a annoncé, hier, M. Slimane Chenine, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une plénière consacrée au vote de la Loi de finance 2021. En effet, le président de la chambre

basse du Parlement a évoqué « un prochain retour » du résident de la République, après avoir recouvré sa santé en Allemagne où il se trouve depuis le 27 octobre dans un hôpital spécialisé. Il faut rappeler que le président Tebboune a été contaminé au Covid-19. Sa situation a nécessité, un premier temps son admission à l'hôpital

militaire d'Aïn Naâdja, avant de décider de son transfert dans un hôpital spécialisé en Allemagne. La sortie de Slimane Chenine couronne ainsi le dernier communiqué de la présidence qui a informé sur l'achèvement du protocole des soins par le président et l'entame d'une série d'exams médicaux approfondis

2e jour du procès des frères Benhammadi 1le juge évoque le financement de la campagne de Bouteflika

Le deuxième jour du procès des frères Benhammadi, propriétaires du groupe Condor a été marqué par l'audition d'Amar Benhammadi comme témoin dans l'affaire de la Spa GP Pharma. Le juge et le procureur n'ont pas hésité à révéler « les affaires » dans lesquelles les entreprises du groupe sont impliquées. Ainsi, le juge a souligné que les frères Benhammadi par l'intermédiaire de leur défunt frère Moussa, ancien ministre, décédé récemment à la prison des suites d'une contamination au Covid-19 « a renfloué les caisses de la campagne électorale du 5e mandat avorté de Bouteflika avec plus de 5 milliards de centimes ». Le juge a indiqué que la loi « est très claire concernant tout financement occulte de parti politique ». Face à ces questions-révélation du juge, Amar Benhammadi a tenté « de lier » les faits « à une posture générale » dans laquelle « beaucoup de promoteurs avaient répondu favorablement au financement de la campagne électorale ». Interrogé, ensuite sur la Spa GP Pharma dont la décision de l'ANDI et du CNI date de 2012, Amar Benhammadi a souligné que le retard « dans la livraison du permis de construire

de l'usine a duré plusieurs années ». Le juge revient à la charge et précise qu'en 2012, le projet a été évalué à 138 milliards de centimes, soulignant qu'une demande de « prorogation de délai de la concession et la révision des avantages » a été introduite « en août 2016, soit un mois après la révision de la loi sur l'investissement ». Le juge a indiqué, à ce propos, que le coût du projet a atteint ainsi « 488 milliards ». Il a également révélé que trois banques publiques ont financé ce même projet à hauteur de 599 milliards de centimes et que 60 % de ce montant ont été versées au groupe Condor. « Vous avez bénéficié de beaucoup d'avantages sans mettre sur pied l'usine et quatre années plus tard, vous faites une demande pour en bénéficier davantage, cela n'est pas réglementaire », a souligné, pour sa part, le procureur de la République. Sur un autre volet, le juge a évoqué « un marché de gré-à-gré » entre Condor et Mobilis. « Ce marché a fait perdre à Mobilis 53 milliards de centimes », a-t-il dit, précisant qu'« un conseiller à la présidence a pris attache avec l'ancien P-DG de Mobilis pour accélérer l'opération de paiement des factures pour les téléphones

portables et tablettes fournis par Condor à Mobilis ». Le juge a également révélé que l'ancien Premier-ministre, Abdelmalek Sellal a été sollicité pour intervenir au profit de Condor. Le parquet a évoqué, pour sa part, un projet dans le secteur de la santé et un autre dans l'immobilier que le groupe Condor à travers deux de ses filiales a eu dans la wilaya de Skikda pour « le sous-traiter à d'autres entreprises ». Il a informé, sur ce point, que « les deux entreprises qui ont participé à l'avis d'appel d'offre appartiennent au groupe Condor ». A noter que les deux anciens premiers-ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, l'ancien ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaâlane sont accusés dans cette affaire. Les deux ex-premiers ministres ont souligné lors de leurs auditions que « la décision d'octroi d'une concession au Benhammadi à Sidi Abdellah pour l'usine de fabrication de médicament revenait aux collectivités locales, donc à l'ancien wali d'Alger ». A souligner que le procès se poursuivra encore aujourd'hui, avec le réquisitoire du procureur et l'ouverture des plaidoiries de la défense.

INTERNATIONAL

EL-GUERGUERAT :

suivi de la situation dans à El-Guerguerat, où la violation du Maroc du cessez-le feu dans cette zone au Sud-ouest du Sahara occidental en agressant militairement des civils sahraouis

pacifiques, continue de susciter une large vague d'indignation et de condamnation internationale appelant l'occupant marocain à la cessation des hostilités et au respect du droit international.

BAMAKO :

le Premier ministre malien, Moctar Ouane, a insisté, lors des travaux de la 41e session ordinaire du Comité de suivi de l'Accord pour lapaix et la réconciliation au Mali (APR),

issu du processus d'Alger, sur l'importance d'inclure tous les segments de la nation malienne à la mise en œuvre de l'Accord pour un processus véritablement inclusif, apaisé et plusefficace.

Saisie de 40 grammes de Cocaïne à Oran (Sûreté)



Les services de la sûreté de wilaya d'Oran ont arrêté trois individus, faisant la promotion et la commercialisation de drogue dure, lors d'une opération qui a permis la saisie de 40 grammes de cocaïne, a-t-on appris, mardi de ce corps de sécurité.

Agissant sur informations, les éléments de la BRI de la sûreté de wilaya d'Oran ont réussi à arrêter ces trois individus âgés entre 25 et 35 ans, avec la saisie de la dite quantité de Cocaïne.

L'interpellation est survenue suite à des enquêtes approfondies faisant état de l'existence d'un individu qui faisait la promotion de la commercialisation de drogue dans les zones urbaines.

Après le suivi et la surveillance du suspect, un plan a été élaboré et a abouti à son arrestation au niveau du quartier populaire de Sidi El-Houari, en possession de 40 grammes de cocaïne, a-t-on fait savoir.

Les enquêtes menées dans cette affaire ont révélé l'existence de deux acolytes dont le fournisseur principal de ces poisons, lesquels ont été identifiés et localisés.

Une procédure judiciaire a été engagée à l'encontre des prévenus pour possession et Commercialisation de drogues dures, pour laquelle ils seront présentés devant la justice, ajoute -t-on de même source.

RYME.K

Accidents de la circulation : 40 morts et 1251 blessés en une semaine (Protection civile)

Quarante (40) personnes ont trouvé la mort et 1251 autres ont été blessées dans 1096 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 8 au 14 novembre à travers le pays, selon un bilan établi mardi par les services de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Alger avec quatre morts et soixante-trois blessés suite soixante-quinze accidents de la route, relève la même source.

Par ailleurs, concernant la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, les unités de la Protection civile ont effectué, du-

rant la même période, 578 opérations de sensibilisation à travers 48 wilayas pour rappeler aux citoyens la nécessité du respect du confinement et les règles de la distanciation sociale.

Les éléments de la Protection civile ont aussi effectué, dans le même cadre, 627 opérations de désinfection générale à travers 48 wilayas, ayant touché les infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, précise la même bilan.

Ils ont, en outre, effectué 1581 interventions pour procéder à l'extinction de 1223 incendies urbains, industriels et autres.

Coronavirus : 1002 nouveaux cas, 611 guérisons et 18 décès ces dernières 24h en Algérie (Fourar)

Mille deux (1002) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 611 guérisons et 18 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé,

mardi à Alger, le Porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar

malika.G